



L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ » République Démocratique du Congo

Mark Schreiner

8 février 2018

This document is in English at scorocs.com
Voir ce document en Français sur scorocs.com

Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » (*Scorocs Simple Poverty Scorecard®-brand poverty-assessment tool*) estime la probabilité qu'un ménage de la République Démocratique du Congo (RDC) ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise 10 indicateurs peu coûteux tirés de l'Enquête 1-2-3 réalisée en 2012. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration de pauvreté en RDC peuvent utiliser afin d'estimer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

Remerciements

Les données de base ont été collectées par l'Institut National de la Statistique de la RDC. Je tiens à remercier Franck M. Adoho, Alain Ilunga, Wim Marivoet, Manu Ndumbi, Björn Nilsson, Nadine Pembele, Calum Scott, et Yannick Zokita. La traduction de l'Anglais en Français a été faite par Jean Paul Sossou, jean_paul182003@yahoo.fr.

L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ »

Code ID de l'entrevue : _____	<u>Nom et prénoms</u>	<u>Référence d'Identité</u>
Date d'entrevue : _____	Participant : _____	_____
Pays : <u>COD</u>	Agent : _____	_____
Grille : <u>001</u>	Agence : _____	_____
Poids d'échantillonnage : _____	Effectif des membres du ménage : _____	

Indicateur	Réponses	Notes <i>Score</i>
1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Neuf ou plus	0
	B. Huit	4
	C. Sept	5
	D. Six	12
	E. Cinq	16
	F. Quatre	18
	G. Trois	26
	H. Deux	36
	I. Un	46
2. Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ?	A. Non	0
	B. Oui	3
	C. Pas de membres de 7 à 16 ans	6
3. Au cours de la semaine dernière, est-ce que le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure ?	A. Non	0
	B. Il n'y a pas chef de ménage masculin	2
	C. Oui	3
4. Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut écrire une lettre dans une langue quelconque ?	A. Non	0
	B. Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage	1
	C. Oui	3
5. Nature du sol ?	A. Terre battue/paille, ou autre	0
	B. Planche/ciment, carrelage, ou bois	6
6. Matériaux des murs ?	A. Briques adobes, végétaux, nattes, ou autre	0
	B. Bloc de ciment, bois, ou planches	2
	C. Mur en pisé	6
	D. Briques cuites/bloc stabilisé, ou béton armé	8
7. Énergie cuisine ?	A. Bois de chauffe, ou autre	0
	B. Charbon de bois, ou sciures de bois	3
	C. Electricité, pétrole, ou gaz	10
8. Éclairage ?	A. Feu de bois, ou autre	0
	B. Lampe à pile, pétrole et lampe tempête, pétrole et lampe Coleman/Aladin, ou bougie	5
	C. Électricité, groupe électrogène, ou gaz	11
9. Est-ce qu'un membre du ménage possède un lit/matelas en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0
	B. Oui	3
10. Si un membre du ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre du ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes ?	A. Pas de terres agricoles	0
	B. Terres agricoles, mais pas de cheptel	2
	C. Terres agricoles, et cheptel	4

Feuille de Travail : Membres du Ménage, Âge, et Fréquentation à l'École

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'entrevue (si disponible), la date de l'entrevue, et le poids d'échantillonnage du ménage (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de l'agent de terrain en charge du participant (qui peut être différent de vous, l'agent enquêteur), et celle de l'agence/point de service de l'organisation avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : S'il vous plaît, dites-moi les prénoms ou sobriquets et les âges de tous les membres du ménage, en commençant par le chef et (la plus ancienne) épouse/époux du chef de ménage (si il/elle existe). Le ménage est un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans le même logement, prenant leur repas ensemble, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée « chef de ménage ».

Notez le prénom/sobriquet et l'âge de chaque membre, et précisez s'il est le chef de ménage ou l'épouse/époux du chef de ménage (si il/elle existe). Connaître l'âge précis d'un membre importe seulement si son âge réel est proche 7 ou 16 ans. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

Pour chaque membre âgé de 7 à 16 ans, demandez s'il/elle fréquente une école au cours de l'année scolaire actuelle, et notez la réponse. Encerclez la réponse du deuxième indicateur. Marquez « C. Pas de membres de 7 à 16 ans » s'il n'y a aucun membre de 7 à 16 ans. Marquez « B. Oui » s'il y a des membres de 7 à 16 ans et tous fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle. Marquez « A. Non » s'il y a des membres de 7 à 16 ans et au moins l'un d'entre eux ne fréquente pas une école au cours de l'année scolaire actuelle.

N'oubliez pas de consulter le « Guide d'Entrevue » pour avoir plus de détails.

Prénom (ou sobriquet)	Quel âge a [NOM] ?	[NOM] est-il/elle chef de ménage ou l'épouse/époux du chef de ménage ?	Si [NOM] a de 7 à 16 ans, est-ce qu'il/elle fréquente une école au cours de l'année scolaire actuelle ?		
1. (Chef)		Chef masculin Femme chef	<7 ou >16	Non	Oui
2.		La (plus ancienne) épouse du chef masculin Époux de la femme chef Autre	<7 ou >16	Non	Oui
3.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
4.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
5.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
6.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
7.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
8.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
9.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
10.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
11.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
12.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
13.		Autre	<7 ou >16	Non	Oui
Effectif des membres :	—	—	—		

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux

Score	Probabilité de pauvreté (%)			
	Nationaux (def. 2012)			
	Alimentaire	100%	150%	200%
0-17	59,2	92,3	98,3	99,0
18-21	47,9	85,4	95,9	98,8
22-24	45,2	83,1	94,4	98,7
25-27	35,9	80,1	92,8	98,6
28-29	29,1	78,3	92,2	97,0
30-31	29,1	75,5	92,2	97,0
32-33	27,3	71,7	92,2	97,0
34-35	22,4	66,6	87,8	95,8
36-37	19,7	64,4	86,9	95,7
38-39	15,3	58,4	85,8	95,5
40-41	12,8	53,9	82,6	91,8
42-43	10,7	51,0	80,1	91,7
44-45	7,7	43,2	76,5	91,7
46-47	7,7	37,0	74,2	90,0
48-50	7,7	31,3	65,3	85,6
51-54	3,6	24,2	57,9	79,6
55-58	3,5	21,8	52,5	75,4
59-62	2,5	14,2	41,7	65,1
63-68	1,6	11,5	33,0	53,5
69-100	0,2	2,3	15,9	29,8

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)							
	Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
0-17	97,6	99,3	99,7	100,0	97,5	99,3	100,0	100,0
18-21	95,0	99,2	99,6	100,0	94,8	99,2	100,0	100,0
22-24	93,8	99,2	99,6	100,0	93,3	99,2	99,9	100,0
25-27	91,6	99,2	99,6	100,0	90,9	99,2	99,9	100,0
28-29	90,3	97,8	99,3	100,0	89,4	98,3	99,9	100,0
30-31	90,3	97,8	99,3	100,0	89,4	98,3	99,9	100,0
32-33	88,6	97,8	99,3	100,0	87,9	98,3	99,9	100,0
34-35	85,1	97,8	99,2	99,9	84,3	98,0	99,9	100,0
36-37	83,5	96,7	98,5	99,9	82,2	97,0	99,9	100,0
38-39	82,7	96,7	98,5	99,9	79,1	97,0	99,8	100,0
40-41	75,7	94,4	97,8	99,9	73,3	94,7	99,4	100,0
42-43	74,2	93,8	96,7	99,9	72,4	93,9	99,4	100,0
44-45	67,4	93,8	96,7	99,9	64,4	93,9	99,2	100,0
46-47	64,0	90,9	96,7	99,9	61,4	91,7	99,2	100,0
48-50	54,7	87,2	94,1	99,8	52,1	88,0	99,1	100,0
51-54	46,4	82,0	92,1	99,6	44,6	83,5	98,3	100,0
55-58	40,0	76,8	87,5	98,6	39,1	77,9	96,4	100,0
59-62	28,0	62,8	75,9	98,3	26,1	63,5	94,7	100,0
63-68	17,7	52,1	67,3	94,7	16,3	53,4	86,3	100,0
69-100	7,4	25,9	40,7	86,7	6,4	26,6	65,3	99,5

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
0-17	66,4	50,5	77,1	84,1	91,0	97,6
18-21	55,4	37,2	66,6	75,3	83,1	95,1
22-24	53,6	32,0	64,7	74,1	80,6	93,9
25-27	44,7	25,5	53,7	67,2	76,1	91,7
28-29	34,6	22,4	45,1	62,0	72,9	90,4
30-31	34,6	21,5	45,1	60,3	70,1	90,4
32-33	34,6	18,3	43,3	57,8	67,7	89,2
34-35	28,9	14,8	35,6	49,0	62,8	85,4
36-37	23,7	13,0	32,9	46,7	59,6	83,6
38-39	20,0	10,6	29,3	39,5	53,7	83,0
40-41	16,6	8,0	24,1	33,6	49,1	76,0
42-43	14,9	6,6	21,3	30,2	45,9	74,4
44-45	10,0	4,5	18,8	27,9	37,3	67,9
46-47	9,3	4,5	13,6	20,5	31,8	64,4
48-50	9,0	4,5	12,7	17,7	27,2	55,7
51-54	4,5	1,8	6,2	10,9	18,9	46,9
55-58	3,7	1,2	5,6	9,1	16,3	40,3
59-62	2,6	0,6	3,9	6,6	9,3	28,3
63-68	0,9	0,6	1,6	3,2	6,4	18,2
69-100	0,0	0,0	0,0	0,2	1,2	7,5

L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté™ de Scorocs™ » République Démocratique du Congo

1. Introduction

Les programmes de lutte contre la pauvreté en République Démocratique du Congo (RDC) peuvent utiliser l'outil d'évaluation de la pauvreté « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » (*Scorocs Simple Poverty Scorecard® poverty-assessment tool*) pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations annuelles du taux de pauvreté, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté via les enquêtes sur la consommation et les conditions de vie des ménages est difficile et coûteuse. L'Enquête 1-2-3 (E123) réalisée par l'Institut National de la Statistique de la RDC (INS) en est un exemple. Ses différents questionnaires—qui tiennent au total sur environ 100 pages—comprennent environ 900 questions dont plusieurs ont un certain nombre de questions suivantes, et dont plusieurs questions étaient posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chacun des membres de ménage, chacune des cultures, et chacun des champs). Les agents enquêteurs ont visité au moins huit fois chacun des ménages sur une période de 15 jours. Les membres du ménage qui engrangent des revenus ou qui effectuent des dépenses en argent

tenaient aussi un journal de leurs dépenses et de la consommation de leurs propres productions sur une période de 15 jours.

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de dix indicateurs (tels que : « Nature du sol ? » et « Est-ce qu'un membre du ménage possède un lit/matelas en bon état de fonctionnement ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'E123 de 2012.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh, et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,¹ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les estimations de pauvreté

¹ L'outil « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » de la RDC n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Scorocs, L.L.C.

via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté de la RDC. Les partenaires de l'USAID en RDC qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».² Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour estimer la variation annuelle du taux de pauvreté. Dans tous ces cas, la grille représente un outil peu coûteux qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter un outil d'évaluation de la pauvreté qui est peu coûteux et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

² L'USAID désigne un ménage « *très pauvre* » si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (CDF1 140, Tableau 1) et le seuil (CDF521) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national de pauvreté.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organisations doivent se décider à adopter la grille et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'E123 de 2012 organisée par l'INS de la RDC. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions de la RDC

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La grille peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par tête ou par équivalent adulte en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la grille permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté estimées d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la grille peut estimer la variation annuelle du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants de ménages représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté estimée de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de *base* et celle au niveau de l'échantillon de *suivi*.

Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté estimée entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des

temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La grille peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs et les *scores* y associés ont été obtenus à partir des données issues de l'E123 de 2012 et en considérant le seuil national de pauvreté de la RDC. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données des trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'E123 de 2012. Les données de ces même trois cinquièmes des ménages de l'E123 de 2012 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de population à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et la variation annuelle du taux de pauvreté d'une population) sont non biaisés. C'est-à-dire, leurs estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus, des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2012 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).³

³ D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2012 et des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Schreiner, à paraître ; Diamond et al., 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

Ainsi, bien que l'estimation de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la grille suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans l'usage des grilles prédictives—n'est valide qu'en partie.

L'erreur—c'est-à-dire, l'écart moyen entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par de la grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de $n = 16384$ tirés de l'échantillon de validation—est de +3,1 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 18 seuils de pauvreté est d'environ 2,3 points de pourcentage, et la valeur maximale des erreurs absolues à travers tous les seuils de pauvreté est de 4,8 points de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si l'E123 de 2012 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16\ 384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou moins. Pour $n = 1\ 024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 3,1$ points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques pour son implémentation. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté des populations. La section 8 discute du ciblage. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide d'Entrevue » (placé après la Bibliographie) indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'E123 de 2012 de la RDC. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail ») fait partie intégrante de l'outil « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs » de la RDC.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille et la définition de la *pauvreté* de 2012 de la RDC. Elle présente aussi les 18 seuils de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant les trois cinquièmes de l'ensemble des 21 149 ménages de l'E123 de 2012. L'E123 de 2012 est la plus récente enquête nationale sur la consommation en RDC.

Les données de ces trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'E123 de 2012 qui ont servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer/étalonner) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages de l'E123 de 2012 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/étalonnage. Elles ont été aussi utilisées pour tester la précision du ciblage hors échantillon.

Les travaux de terrain de l'E123 de 2012 se sont déroulés de septembre 2012 à mars 2013.⁴ Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de CDF par tête ou par équivalent adulte par jour au prix moyen à Kinshasa pendant la période des travaux de terrain de l'E123.

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individu, et base participants

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage ou le nombre d'équivalents adultes) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme de lutte contre la pauvreté offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par tête ou par équivalent adulte est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au

⁴ Environ 9 pour cent des interviews ont été conduits en septembre 2012, 63 pour cent en octobre, 20 pour cent en novembre, 0 pour cent en décembre 2012 et janvier 2013, 5 pour cent en février 2013, et 3 pour cent en mars 2013. Par conséquent, l'E123 est dite être de 2012, pas de 2012/2013.

programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit *base ménage* ou *base individu*. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménage estimé est la moyenne pondérée⁵ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de pauvreté base ménages est

$\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « 1·1 » du numérateur, le premier

« 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 1·0 » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1+1 » au dénominateur est la somme des poids

⁵ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont la même probabilité de sélection et par conséquent le même poids d'échantillonnage, qui est considéré ici égal à un (1).

des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individu est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individu est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par la taille⁶ (l'effectif des membres) des ménages, soit $\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43$ pour cent. Dans le terme « $3 \cdot 1$ » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisque'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $4 \cdot 0$ » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisque'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $4 + 3$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

⁶ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des membres de ce ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme de lutte contre la pauvreté qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individu est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants⁷ du ménage, soit $\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33$ pour cent. Le premier « 1 » du terme « 1·1 » du numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 2·0 » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1+2 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du

⁷ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.⁸

En résumé, les taux de pauvreté estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvreté, les programmes devraient préciser l'unité d'analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu issues de l'E123 de 2012 pour :

- La RDC dans son ensemble (par zones rurales, urbaines, et tout)
- Chacune de ses 11 régions (d'avant 2015) par zones rurales, urbaines, et tout

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage est presque toujours fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individu figurent aussi dans le Tableau 1 parce que ce sont les taux calculés et

⁸ Si tous les ménages comprenant des participants ont (ou sont supposés avoir) chacun un participant, alors le taux de pauvreté base participant équivaut au taux de pauvreté base ménage.

communiqués par le gouvernement de la RDC. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individu. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

2.3 Définition de la *pauvreté* et des seuils de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête ou par équivalent adulte par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de la *pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

INS (2014, pp. 98–100) a présenté le calcul de la *consommation* aussi bien que la méthode utilisée pour déterminer le seuil national de pauvreté.

Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté en RDC pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant 18 seuils de pauvreté :

- Alimentaire
- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,20/jour PPA 2011
- \$5,50/jour PPA 2011
- \$21,70/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête

2.3.1 Seuils nationaux de pauvreté

Le seuil national de la RDC (appelé d'habitude ici « 100% du seuil national ») est un niveau de référence de consommation alimentaire auquel s'ajoute un niveau de référence de consommation non alimentaire.

Le niveau de référence de consommation alimentaire de la RDC est le coût de la consommation alimentaire correspondant à 2 300 Calories. Il est obtenu en

multipliant 2 300 par la moyenne des dépenses de consommation alimentaire par adulte équivalent des ménages de l'E123 de 2012, et en divisant par la moyenne des Calories consommés par équivalent adulte dans l'E123 de 2012. En ajustant par rapport aux différences de prix à travers Kinshasa, autres zones urbaines, et zones rurales, le seuil de pauvreté alimentaire moyen de toute la RDC au prix moyen à Kinshasa durant les travaux de terrain de l'E123 vaut CDF638 par équivalent adulte par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 20,2 pour cent et base individu de 27,0 pour cent (Tableau 1).

100% du seuil national de pauvreté est le seuil alimentaire plus un niveau de référence minimum de consommation non alimentaire. Le niveau de référence de consommation non alimentaire est considéré comme étant la moyenne de la consommation non alimentaire par équivalent adulte dans l'E123 de 2012 des ménages dont la consommation *totale (alimentaire plus non alimentaire)* est inférieure ou égale, ou supérieure ou égale de 15 pour cent au niveau de référence alimentaire minimum de la RDC. Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) en 2012 est alors la somme des niveaux de référence de consommation alimentaire et non alimentaire, ajustée par rapport aux différences de prix entre les trois zones.

Pour toute la RDC et au prix à Kinshasa en moyenne durant les travaux de terrain de l'E123, 100% du seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) vaut en moyenne CDF1 157 par équivalent adulte par jour ; ce qui correspond à un taux de pauvreté base ménage de 53,3 pour cent et base individu de 64,0 pour cent (Tableau 1).⁹

Les valeurs de 150% et 200% du seuil national de pauvreté sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté.

⁹ Ce taux de pauvreté base individu de 64,0 pour cent est différent de celui affiché (63,4 pour cent) par l'INS parce qu'il est ajusté par rapport aux différences de prix à travers Kinshasa, autres zones urbaines, et zones rurales plutôt qu'à travers seulement zones urbaines et zones rurales (INS, 2014, p. 100).

2.3.2 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA de la RDC pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹⁰ CDF316,232 pour \$1,00
 - 2011 :¹¹ CDF537,732 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour toute la RDC :¹²
 - La moyenne de l'année 2005 : 126,896
 - La moyenne de l'année 2011 : 338,123
 - La moyenne de septembre 2012 à mars 2013 (période des travaux de terrain de l'E123) :¹³ 377,203
- Le déflateur de prix moyen pondéré de toute la RDC : 0,531534
- Les déflateurs de prix zonaux :¹⁴
 - Kinshasa 1,000000
 - Autres zones urbaines 0,633771
 - Zones rurales 0,397391

¹⁰ World Bank, 2008.

¹¹ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=ZAR_3&PPP0=537.732&PL0=1.90&Y0=2012&NumOfCountries=1, récupéré le 30 décembre 2017.

¹² La série mensuelle d'IPC a été tirée de data.imf.org/regular.aspx?key=61545861, récupéré le 22 décembre 2017. Elle est base = 100 année 2010. Sa base a été changée ici à janvier 2004 = 112,080 et elle prend en compte—contrairement à PovcalNet et FMI—la série de FMI dont la base est changée à janvier 2010.

¹³ Ce CPI moyen est pondéré par la proportion de ménages de l'E123 enquêtés au cours de chaque mois.

¹⁴ Ces déflateurs ont été fournis avec les microdonnées de l'E123 de 2012.

2.3.3.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005

Pour une zone donnée de la RDC, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 au prix à Kinshasa en moyenne au cours des travaux de terrain de l'E123 de 2012 est obtenu par :

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2005}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{E123}}{\text{IPC}_{2005}} \right) \cdot \text{Déflateur zonal}}{\text{Déflateur moyen de toute - RDC}} .$$

Par exemple, pour la zone rurale de la RDC, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 vaut

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{CDF}316,232}{\$1,00} \right) \left(\frac{377,203}{126,896} \right) \cdot 0,397391}{0,531534} = \text{CDF}878 \text{ (Tableau 1)}.$$

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 de toute la RDC est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des 3 seuils zonaux de \$1,25/jour PPA 2005. Ce qui revient à CDF1 175 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 69,5 pour cent et base individu de 79,7 pour cent (Tableau 1).

Les valeurs des seuils de \$2,00, \$2,50, et \$5,00 PPA 2005 sont des multiples de la valeur du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

PovcalNet de la Banque Mondiale n'a rapporté pour l'E123 de 2012 ni seuils de pauvreté ni taux de pauvreté relatifs au seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

2.3.3.2 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011

Etant donné les mêmes paramètres présentés dans la sous section précédente, le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 d'une zone donnée au prix à Kinshasa en moyenne au cours des travaux de terrain de l'E123 de 2012 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{E123}}{\text{IPC}_{2011}} \right) \cdot \text{Défateur zonal}}{\text{Défateur moyen de toute - RDC}}$$

Par exemple, pour la zone rurale de la RDC, le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 vaut :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{CDF}537,732}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{377,203}{338,123} \right) \cdot 0,397391}{0,531534} = \text{CDF}852 \text{ (Tableau 1)}.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de toute la RDC est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des 3 seuils zonaux de \$1,90/jour PPA 2011. Il vaut CDF1 140 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 68,0 pour cent et à un taux de pauvreté base individu de 78,5 pour cent (Tableau 1).

A titre de comparaison, PovcalNet¹⁵ de la Banque Mondiale a rapporté pour l'E123 de 2012 de la RDC un seuil de \$1,90/jour PPA 2011 légèrement plus bas (CDF1 128 versus CDF1 140) et un taux de pauvreté base individu moins élevé (de 77,1 pour cent versus 78,5 pour cent). Les sources des différences de chiffres ne sont pas connues avec certitude, étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix à travers les zones (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2011
- S'ils ont utilisé les mêmes données que l'INS (2014)

Les chiffres de ce papier pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 sont à préférer à ceux de PovcalNet étant donné que leur calcul est mieux documenté (Schreiner, 2014b). PovcalNet n'a pas tenu compte du changement de la base de l'IPC en janvier 2010.¹⁶ PovcalNet peut ne pas avoir tenu compte aussi de la réalisation irrégulière de l'enquête à travers les mois au cours desquels les travaux de terrain de l'E123 se sont tenus. Aussi PovcalNet a omis pour d'autres pays d'ajuster ses chiffres par rapport aux différences de prix à travers les zones.

¹⁵ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=ZAR_3&PPP0=537.732&PL0=1.90&Y0=2012&NumOfCountries=1, récupéré le 30 décembre 2017.

¹⁶ Les IPC moyens annuels de PovcalNet consultables via le lien iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Docs/CountryDocs/ZAR.htm#3 (récupéré le 30 décembre 2017) correspondent aux IPC moyens annuels du FMI consultables via le lien data.imf.org/regular.aspx?key=61545861 (récupéré le 22 décembre 2017), mais les IPC moyens annuels du FMI ne sont pas en accord avec la série mensuelle des IPC de FMI.

Les seuils de pauvreté de \$3,20/jour, \$5,50/jour, et \$21,70/jour PPA 2011 sont des multiples du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.¹⁷

2.3.4 Seuil « très pauvre » de l'USAID

Les organisations partenaires de l'USAID en RDC qui promeuvent les micro entreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils de pauvreté suivants (U.S. Congress, 2004) :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (CDF521, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 32,0 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (CDF1 140, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 78,5 pour cent)

¹⁷ Jolliffe et Prydz (2016) ont discuté du choix des quatre seuils PPA 2011 par la Banque Mondiale.

2.3.5 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation

La grille de la RDC prend en charge aussi des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation,¹⁸ ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression de la RDC au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice d'actifs » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes

¹⁸ Suivant l'indice des actifs de l'EDS, les percentiles de pauvreté sont définis base individu (non base ménage) pour toute la RDC. Par exemple, le taux de pauvreté base individu de toute la RDC sous le premier quintile (20^{ème} percentile) de la consommation par tête est 20 pour cent (Tableau 1). Le taux de pauvreté base ménage sous ce même seuil de pauvreté de la RDC n'est pas 20 pour cent mais plutôt 14,5 pour cent.

Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation du bien-être avec la santé.

Naturellement, les analyses relatives au bien-être par le biais des *scores* issus de la grille étaient toujours possibles (et sont encore possibles). Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Bien-être relatif (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices d'actifs servent seulement à analyser le bien-être. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l'opposé, un indice d'actifs définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices d'actifs qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s'ils étaient construits à partir des mêmes données d'un pays donné—impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

3. Construction de la grille

Pour la RDC, environ 70 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (fréquentation scolaire des membres du ménage âgés de 7 à 16 ans)
- L'habitation (telle que le matériau principal du sol ou des murs)
- La possession d'actifs durables (tels que les lits ou les télévisions)
- L'emploi (tel que le fait que le chef de ménage masculin ait travaillé)
- Agriculture (tel que le fait que le ménage ait des terres agricoles ou pratiqué l'élevage)

Le Tableau 2 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.¹⁹

Une des applications possibles de la grille est l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'un lit/matelas est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

¹⁹ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 2.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant le seuil national de pauvreté de la RDC. La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d'une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « c », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner et al., 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l'amélioration de l'efficacité, la probabilité d'acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l'indicateur selon l'expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements de la consommation, la diversité des indicateurs, l'applicabilité à toutes les zones du territoire de la RDC, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l'extrémité inférieure (plus pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l'indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenue à l'issue de la première étape à laquelle

est ajouté un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que la grille ait 10 indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrées ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs de la grille prend en compte à la fois des critères statistiques²⁰ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, soient peu coûteux à collecter, et soient acceptés par les utilisateurs.

²⁰ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le p-value de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire de la RDC. La segmentation des outils d'évaluation de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. Ceci est documenté pour neuf pays de l'Afrique Subsaharienne (Brown, Ravallion, et van de Walle, 2016),²¹ en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995). En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Schreiner, à paraître ; Diamond et al., 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

²¹ Les neuf pays sont Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Tanzanie, et Ouganda. En moyenne, à travers ces neuf pays, quand on cible les personnes ayant des *scores* inférieurs au premier quintile de *scores* ou aux deux premiers quintiles de *scores* et quand 20 ou 40 pour cent des personnes sont pauvres, la segmentation en zone urbaine/rurale fait augmenter le nombre de pauvres correctement ciblés d'environ 1 pour 200 ou 1 pour 400 personnes pauvres (Schreiner, 2017c).

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée correctement (Schreiner, 2005b). L'échec des projets des grilles ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisation dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens et al., 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus à l'être humain, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisation. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force crédibilité. Les organisations sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, l'usage de la grille n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille de la RDC tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 10 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille de la RDC doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« COD »), le code de la grille (« 001 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent de terrain (qui n'est pas nécessairement celui de l'agent enquêteur) qui gère la relation de l'organisation avec le participant, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation dont est rattaché le participant (si il existe un tel point de service)
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail » les prénoms (ou sobriquets), l'âge, et la fréquentation scolaire, en commençant par le chef de ménage et son épouse/époux (s'il/elle existe)
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? ») en se basant sur la « Feuille de Travail »
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le deuxième indicateur de la grille (« Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? »)
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score* (si désiré)
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). La formation des agents enquêteurs devra avoir uniquement pour support le « Guide d'Entrevue » contenu dans ce papier.

Si c'est les organisations ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils croient qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données. Ce contrôle passe par une révision systématique des données fournies, des descentes inopinées sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).²² IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte. Schreiner (2014a) explique comment calculer les estimations et les analyser.

²² Si une organisation veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs ou aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils d'évaluation de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Entrevue » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ce « Guide »—aussi bien que la « Feuille de Travail »—font partie intégrante de l'outil « Grille de Notation de la Pauvreté de Scorocs ». ²³

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a trouvé de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutables telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide aux ménages ruraux au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24–25) ont relevé qu' « une sous-évaluation

²³ Ces directives sont les seules que les organisations doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à toutes autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'INS de la RDC lors de la phase de collecte des données de l'E123 de 2012.

[de la possession d'un actif] est très répandue mais n'a pas grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens ».

Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des participants du programme. Cette procédure est recommandée aux organisations de lutte contre la pauvreté en RDC.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage, l'organisation devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Où les interviews s'effectueront ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- Combien de ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- Combien de fois les ménages ayant des participants au programme seront-ils interviewés ?
- La grille sera-t-elle appliquée plus d'une fois ?
- Les mêmes ménages ayant des participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisation en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est

représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux ménages des participants de l'organisation peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Il y a une seule manière correcte et indiquée de faire les interviews : face à face par un agent enquêteur formé pour suivre le « Guide d'Entrevue » et dans le logement du ménage échantillonné. C'est comme cela que l'INS de la RDC avait conduit les interviews au cours de l'E123 de 2012, et cette méthode a produit les données les plus précises et par conséquent les meilleures estimations de taux de pauvreté. Naturellement, il est possible de conduire les interviews d'une autre façon telle que :

- En se passant des agents enquêteurs (par exemple, les répondants remplissent eux-mêmes une grille en papier, ou remplissent un questionnaire web, ou répondent aux questions envoyées via e-mail, message texte, ou un système de réponse vocale automatique)
- Hors du logement (par exemple, à un point de service de l'organisation ou dans un lieu public)
- Pas face à face (par exemple, un agent enquêteur qui conduit une interview par téléphone)

Bien que de telles méthodes non indiquées puissent réduire les coûts de la collecte d'information, elles affectent aussi les réponses (Schreiner, 2015a) et par conséquent diminuent la précision des estimations de la grille. Par conséquent, les

interviews conduites dans le logement par un agent enquêteur formé sont recommandés ; les méthodes non indiquées ne sont pas recommandées.

Dans certains contextes—comme quand les agents de terrain de l’organisation ne visitent pas déjà du tout périodiquement les participants au domicile—l’organisation pourrait juger que le fait que les approches non indiquées soient peu coûteuses compense assez le fait que les estimations soient moins précises. Le bien-fondé des méthodes non indiquées dépend des facteurs spécifiques du contexte qui devront être jugés par les organisations elles-mêmes. Pour décider sagement, les organisations qui sont en train de considérer les méthodes non indiquées doivent tester à quel degré les réponses diffèrent lorsqu’elles appliquent une méthode non indiquée versus un agent enquêteur formé qui se rend au domicile du répondant.

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d’un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données²⁴

²⁴ L’auteur de ce papier peut appuyer les organisations qui veulent une aide pour mettre au point un système de collecte de données via des appareils électroniques portables sur le terrain ou qui capte les données dans une base de données une fois que les papiers remplis sont ramenés du terrain. Un support est disponible également pour l’automatisation des calculs des estimations et pour générer les rapports/états basiques.

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête,

les participants dont les ménages seront interviewés peuvent être :

- Tous les participants concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants dont les ménages seront notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation. En pratique, les erreurs dues à l'implémentation et à l'interview d'un échantillon non représentatif combleront souvent les erreurs dues au fait de ne pas avoir un échantillon de taille large.

La fréquence d'administration de la grille peut être :

- Ponctuelle, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leurs domiciles pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Si la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations

annuelles de taux de pauvreté, alors elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organisations de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer l'outil « Grille de Notation de Pauvreté de Scorocs » du Bangladesh (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette application de la grille est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain par les agents de crédit avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour la RDC, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous d'un seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous d'un seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 38 à 39 correspondent à une probabilité de pauvreté de 58,4 pour cent, et ceux de 40 à 41 correspondent à une probabilité de pauvreté de 53,9 pour cent (Tableau 3).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 38 à 39 correspondent à une

probabilité de pauvreté de 58,4 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 79,1 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011.²⁵

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par tête ou par équivalent adulte en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 4), 8 162 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 38 à 39, et 4 770 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 38 à 39 est alors 58,4 pour cent puisque $4\,770 \div 8\,162 = 58,4$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 40 à 41, 7 715 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 4 157 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 4). Par

²⁵ Commençant par le Tableau 3, la plupart des tableaux sont présentées en 18 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils de pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* de 40 à 41 est $4\,157 \div 7\,715 = 53,9$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.²⁶

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté monétaires et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant

²⁶ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des paires de *scores* adjacents peut être itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

dans la réalisation de la grille—comme dans n’importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n’enlève en aucune manière l’objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu’elle dépend de l’utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l’utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille de la RDC soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n’ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s’écrit : $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$. Ceci s’explique par le fait que la formule du Logit est exotérique et difficile à calculer manuellement. Il est plus intuitif de définir la probabilité de pauvreté comme la proportion des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n’exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d’un tableau de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées des variations annuelles de taux de pauvreté entre deux dates.²⁷

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations de la RDC. Par conséquent, les estimations issues de la grille seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après novembre 2012 (mois de fin de

²⁷ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

la majeure partie des travaux de collecte de l'E123 de 2012) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population de la RDC.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population de la RDC ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'E123 de 2012. L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation et en tenant compte des poids d'échantillonnage au niveau ménage
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 3) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 5 présente les écarts d'estimation des probabilités de pauvreté, c'est-à-dire les écarts moyens entre les

probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 38 à 39 (58,4 pour cent, Tableau 3) obtenu à partir de l'échantillon de validation tiré de l'E123 de 2012 est supérieure de 8,8 points de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 40 à 41, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est supérieure de 1,0 point de pourcentage par rapport à la valeur observée.²⁸

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 38 à 39 est $\pm 4,0$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 5). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre +4,8 et +12,8 points de pourcentage (puisque $+8,8 - 4,0 = +4,8$ et $+8,8 + 4,0 = +12,8$). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $+8,8 \pm 4,9$ points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $+8,8 \pm 6,4$ points de pourcentage.

²⁸ Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

Plusieurs des écarts absolus entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national affichés dans le Tableau 5 sont grands. Les écarts sont au moins en partie dus au fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population de la RDC. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2012, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage

quand elle sera appliquée après la fin de la majeure partie des travaux de collecte de données de l'E123 en novembre 2012. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'E123 de 2012 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'E123 de 2012 mais pas dans l'ensemble de la population de la RDC. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de

variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1^{er} janvier 2019 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté estimées de 85,4 pour cent, 75,5 pour cent, et 53,9 pour cent (100% du seuil national, Tableau 3). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(85,4 + 75,5 + 53,9) \div 3 = 71,6$ pour cent.²⁹

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté estimée de 75,5 pour cent. Cela est différent de la valeur 71,6 pour cent qui représente la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels. Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre

²⁹ Cet exemple suppose un échantillonnage aléatoire simple (ou un recensement) et une analyse au niveau ménage. Ainsi le poids de chaque ménage est supposé égal à un (1). Les poids pourraient être différents par ménage si on considérait l'échantillonnage stratifié ou—comme indiqué à la Section 2—si l'analyse était au niveau individu ou participant.

lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 18 seuils de pauvreté en utilisant les données de l'E123 de 2012. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Pour les utilisateurs, la seule différence entre ce qu'ils font avec un seuil de pauvreté ou un autre concerne l'utilisation d'un tableau de conversion spécifique à chaque seuil de pauvreté pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille de la RDC à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\,384$ de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l'erreur (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de

pauvreté observés lors de l'E123 de 2012) à un point du temps est de +3,1 points de pourcentage (Tableau 7 qui résume les chiffres du Tableau 6 relatifs à chacun des 18 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 18 seuils de pauvreté est de 4,8 points de pourcentage, tandis que la moyenne des valeurs absolues des erreurs des 18 seuils de pauvreté avoisine 2,3 points de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'E123 de 2012 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur rapportée au Tableau 7 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la grille de la RDC avec 100% du seuil national et l'échantillon de validation, l'erreur est de +3,1 points de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $71,6 - (+3,1) = 68,5$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou moins pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 7). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,7 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 71,6 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $71,6 - (+3,1) - 0,7 = 67,8$ pour cent à $71,6 - (+3,1) + 0,7 = 69,2$ pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle, soit $71,6 - (+3,1) = 68,5$ pour cent. Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisée/incorrecte) est de 71,6 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à +3,1 points de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,7$ point de pourcentage (Tableau 7).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via un outil d'évaluation de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$. Cette formule s'établit—dans le cas de l'approche directe d'estimation d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
(par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

$$\begin{cases} 1,04 \text{ pour les intervalles de confiance à } 70 \text{ pour cent} \\ 1,28 \text{ pour les intervalles de confiance à } 80 \text{ pour cent,} \\ 1,64 \text{ pour les intervalles de confiance à } 90 \text{ pour cent} \end{cases}$$

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ , le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N-n}{N-1}}$,

N , la taille de la population, et

n , la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'E123 de 2012 de la RDC a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté qui vaut $\hat{p} = 53,3$ pour cent (Tableau 1).³⁰ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré d'une population de taille $N = 14\,014\,865$ ménages (une estimation de l'effectif total des ménages en RDC en 2012 selon les poids d'échantillonnage de l'E123), alors le facteur d'exhaustivité serait $\phi =$

$$\sqrt{\frac{14\,014\,865 - 16\,384}{14\,014\,865 - 1}} = 0,9994, \text{ qui est très proche de } \phi = 1. \text{ Si le niveau de}$$

confiance souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de confiance c est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,533 \cdot (1 - 0,533)}{16\,384}} \cdot \sqrt{\frac{14\,014\,865 - 16\,384}{14\,014\,865 - 1}} = \pm 0,639$$

point de pourcentage. Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est encore $\pm 0,639$ point de pourcentage.

Cependant, les outils d'évaluation de la pauvreté ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 6 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille $n = 16$

³⁰ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'E123 sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

384 tiré de l'échantillon de validation et considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 0,725$ point de pourcentage.³¹

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille de la RDC pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ est $\pm 0,725$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,639$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,725 \div 0,639 = 1,13$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\,192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,533 \cdot (1 - 0,533)}{8\,192}} \cdot \sqrt{\frac{14\,014\,865 - 8\,192}{14\,014\,865 - 1}} = \pm 0,904 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille de la RDC (Tableau 6) est de $\pm 1,107$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\,192$, le ratio de ces deux valeurs est $1,107 \div 0,904 = 1,22$.

Ce ratio de 1,22 obtenu pour $n = 8\,192$ n'est pas trop loin du ratio de 1,13 obtenu pour $n = 16\,384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 1,19. Ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille de la RDC en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon

³¹ Du fait de l'arrondi, le Tableau 6 affiche 0,7, au lieu de 0,725.

donnée est plus large d'environ 19 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'E123 de 2012. Ce ratio de 1,19 apparaît dans le Tableau 7 comme le « facteur α de précision », puisque si $\alpha = 1,19$, alors la formule d'approximation de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule d'approximation de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille est : $\alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$.

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est supérieur à 1,00, cela signifie que la grille est moins précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour 17 sur les 18 seuils de pauvreté de la RDC (Tableau 7) ; la valeur la plus grande de α est 1,47.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la grille peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right)$$

Si la taille de la population N est relativement large par rapport à la taille n de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité

ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de l'échantillon

$$\text{devient } n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 14\,014\,865$ (une estimation de l'effectif total des ménages en RDC Tchad en 2012), $c = 0,05982$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté de la RDC (53,3 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 1,19 (Tableau 7), on obtient alors :

$$n = 14\,014\,865 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 1,19^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533)}{1,64^2 \cdot 1,19^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533) + 0,05982^2 \cdot (14\,014\,865 - 1)} \right) = 265, \text{ qui}$$

n'est pas loin de la taille d'échantillon de 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 6 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left(\frac{1,19 \cdot 1,64}{0,05982} \right)^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533) = 265.^{32}$$

³² Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organisations d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID en RDC devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 1,24 pour ce seuil de pauvreté en 2012 (Tableau 7), un taux de pauvreté espéré (avant

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 7 sont spécifiques à la RDC, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable pour n'importe quel outil d'évaluation de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin de la majeure partie des travaux de collecte de l'E123 en novembre 2012, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit $N = 10\,000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z = 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c = \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \tilde{p} (peut être en se référant à une précédente estimation telle que le taux de pauvreté national base ménage de 53,3 pour cent obtenu par l'E123 de 2012 sous 100% du seuil national de pauvreté et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 1,19, Tableau 7), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la

l'évaluation) de 68,0 pour cent (taux de pauvreté base ménage en RDC en 2012 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de

$$\pm 1,64 \cdot 1,24 \cdot \sqrt{\frac{0,680 \cdot (1 - 0,680)}{300}} = \pm 5,5 \text{ points de pourcentage.}$$

population nationale,³³ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette

illustration aboutit à $n = 10\,000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 1,19^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533)}{1,64^2 \cdot 1,19^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533) + 0,02^2 \cdot (10\,000 - 1)} \right) =$

1 917.

³³ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ni pour d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après novembre 2012 pourra probablement ressembler à celle de l'E123 de 2012 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Avec les seules données de l'E123 de 2012, ce papier ne peut tester, pour la RDC, les estimations de la variation annuelle des taux de pauvreté, et ne peut que juste suggérer une formule d'approximation de l'écart type. Néanmoins, les concepts pertinents sont présentés dans ce papier car, en pratique, les organisations de lutte contre la pauvreté en RDC peuvent utiliser la grille pour collecter leurs propres données et estimer la variation annuelle de pauvreté à travers le temps.

7.1 Mise en garde : une *variation* ne signifie nécessairement pas un *impact*

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la grille ne permet pas déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la grille estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette

variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la grille peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la grille.

7.2 Estimations des variations annuelles des taux de pauvreté

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2019, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la grille les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 85,4 pour cent, 75,5 pour cent, et 53,9 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans

l'échantillon de validation de +3,1 points de pourcentage (Tableau 7). En effet ce taux est égal à $[85,4 + 75,5 + 53,9) \div 3] - (+3,1) = 68,5$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de *base*, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour l'étape de *suivi*:

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2022), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 80,1 pour cent, 66,6 pour cent, et 43,2 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Dans ce cas, la moyenne corrigée des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* est égale à $[(80,1 + 66,6 + 43,2) \div 3] - (+3,1) = 60,2$ pour cent. Il y a donc une réduction du taux de pauvreté de $(68,5 - 60,2) = 8,3$ points de pourcentage.³⁴

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors la régression annuelle du taux de pauvreté est de $8,3 \div 3 = 2,8$ points de

³⁴ Naturellement, une telle réduction du taux de pauvreté au bout de trois ans est improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la grille peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur 36 dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté chaque année.³⁵ Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ un sur 25 ($2,8 \div 68,5 = 4,1$ pour cent) en net s'est hissé au-dessus du seuil chaque année.³⁶

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2022. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 80,1, 66,6, et 43,2 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de *base* et la période de *suivi* est : $[(85,4 - 80,1) + (75,5 - 66,6) + (53,9 - 43,2)] \div 3 = 8,3$ points de pourcentage.³⁷ Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors la réduction annuelle estimée du taux de pauvreté est encore $8,3 \div 3 = 2,8$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient

³⁵ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

³⁶ La grille ne révèle pas les raisons de cette variation.

³⁷ Dans cette approche, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 7 ne devrait y être soustraite.

cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil d'évaluation de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,³⁸ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille divisée par l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une estimation de la pauvreté via la grille dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de *base* comme à la période de *suivi* :

³⁸ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

$n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right)$. Si ϕ peut être considéré égal à 1, la formule

devient $n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})$.

Les données disponibles pour la RDC ne permettent pas d'estimer dans ce papier les valeurs de α . Néanmoins, le facteur a été estimé pour 18 pays (Schreiner, 2017a, 2017b, 2017c, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015b, 2015c, 2015d, 2015e, 2013a, 2013b, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique simple de α à travers les pays—après avoir calculé la moyenne de α à travers les seuils de pauvreté et les éditions des enquêtes au sein de chaque pays—vaut 1,08. Ce chiffre, même loin d'être parfait, a plus de fondement empirique que tout autre chiffre qui pourrait être utilisé pour la RDC.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national, $\alpha = 1,08$, $\tilde{p} = 0,533$ (le taux de pauvreté base ménage de la RDC en 2012 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la taille

de l'échantillon de *base* est $n = 2 \cdot \left(\frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,533 \cdot (1 - 0,533) \cdot 1 = 3\,905$, et la

taille de l'échantillon de *suivi* se chiffre aussi à 3 905.

7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:³⁹

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour la RDC ne permettent d'estimer ici la valeur de α .

³⁹ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre \tilde{p}_{12} et \tilde{p}_{21} . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse mitigée), ce qui implique que $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot Z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N-n}{n-1}}.$$

Puisque \tilde{p}_* pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre \tilde{p}_* , le nombre d'années y séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et $\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})$, est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009c)—proche de $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})]$.

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la grille de la RDC pourra être appliquée à deux dates différentes après novembre 2012 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot Z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [\rho_{\text{pre-base}} \cdot (1 - \rho_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N-n}{n-1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009c), la moyenne de α à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de *base* de l'estimation soit 2019, la période de l'estimation pour le *suivi* soit 2022 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté base ménage observé d'avant l'année de *base* est 53,3 pour cent ($p_{2019} = 0,533$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,30$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{ -0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,533 \cdot (1 - 0,533)] \} \cdot 1 = 3\,296. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 3 296 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la grille pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (avoir un *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le *statut de pauvreté* est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le *statut de ciblage* est un choix lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*⁴⁰ et non comme

⁴⁰ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en

ménages pauvres. Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de pauvreté de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le contexte des grilles. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil d'évaluation de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défait de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 8 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion et un défaut de couverture moindre (mais à une fuite plus mauvaise et une exclusion moindre), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion et une

dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Voici quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des scores variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores* supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour une réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

fuite moindre (mais à un défaut de couverture plus mauvais et une inclusion plus mauvais).

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d'y arriver, c'est d'attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l'organisation—à chacun des quatre résultats possibles du ciblage. Alors, le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 9 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage pour la RDC. Pour le point de coupure 39 ou moins appliqué à l'échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 38,8 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 14,4 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 13,4 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 33,3 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 41 ou moins, il y a une amélioration de l'inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l'exclusion :

- Inclusion : 42,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 11,3 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 16,1 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 30,6 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

Bénéfice par ménage correctement « inclus »	× L'effectif des ménages correctement « inclus »	-
Coût par ménage « non couvert » par erreur	× L'effectif des ménages « non couverts » par erreur	-
Coût par ménage « fuite » par erreur	× L'effectif des ménages « fuites » par erreur	+
Bénéfice par ménage correctement « exclus »	× L'effectif des ménages correctement « exclus ».	

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 9) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la grille—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et

une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salubre de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{aligned} \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\ & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »}. \end{aligned}$$

Le Tableau 9 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille de la RDC. Pour l'exemple de 100% du seuil national et l'échantillon de validation, le bénéfice total net correspondant au taux de succès est 72,6 pour le point de coupure 41 ou moins, avec environ trois quarts des ménages de la RDC correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil de pauvreté. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de

coupure retenu maximisera (2 × ménages correctement « inclus ») + (1 × ménages correctement « exclus »).⁴¹

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage afin de choisir le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 10 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 39 impliquerait cibler 52,3 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté estimé de 74,3 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 10 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« %

⁴¹ Le Tableau 9 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils d'évaluation de la pauvreté à utiliser par ses partenaires qui appuient les microentreprises. IRIS Center (2005) a développé le BPAC pour apprécier la précision en terme d'erreur d'estimation de taux de pauvreté et en terme d'inclusion. $BPAC = (Inclusion - |Défaut de couverture - Fuite|) \times [100 \div (Inclusion + Défaut de couverture)]$. Schreiner (2014b) a expliqué pourquoi le critère BPAC n'apporte pas une information qui n'est pas fournie par les autres critères standards présentés ici.

pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 39, 72,9 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 10 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 39, il est estimé qu'il y a 2,9 ménages pauvres couverts pour un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Conclusion

Les programmes de lutte contre la pauvreté en RDC peuvent utiliser la grille pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation annuelle des taux de pauvreté d'une population

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté en RDC qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec les données des trois cinquièmes des ménages de l'E123 de 2012 de la RDC. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la grille a été testée du point de vue du ciblage, et des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps, sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation).

Lorsque la grille est appliquée aux 18 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 4,8 points de pourcentage. La moyenne des

erreurs absolues à travers les 18 seuils de pauvreté est d'environ 2,3 points de pourcentage. Les estimations sans biais/corrigées peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\,384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,7$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\,024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 3,1$ points de pourcentage ou moins.

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparence, coût moindre, et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations se sentaient si découragées de la complexité ou du coût des outils d'évaluation de la pauvreté à tel point qu'ils ne les essaient même pas.

De ce fait, la grille est faite de 10 indicateurs clairs, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient

de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les organisations. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des organisations à comprendre et à faire confiance à la technique de la grille et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, objectif, et peu coûteux permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté en RDC d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A.K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Brown, Caitlin; Ravallion, Martin; et Dominique van de Walle. (2016) « A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa », World Bank Policy Research Working Paper No. 7915, documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small-Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Cross_Tab_Weights_for_Scoring.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) *Targeting of Transfers in Developing Countries*, hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 30 décembre 2017.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.

- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2016) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard and Alternative Approaches », World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, hdl.handle.net/10986/25038, récupéré le 30 décembre 2017.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0-1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55-77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy-Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W9OWN57PD0, récupéré le 30 décembre 2017.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1-15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203-212.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55-64.
- Institut National de la Statistique. (2014) "Résultats de l'Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel, et sur la Consommation des Ménages, 2012", www.ins-rdc.org/sites/default/files/Rapport%20enquete%20123.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

- _____. (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.ppt, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 30 décembre 2017.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 30 décembre 2017.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.

- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy-Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 30 décembre 2017.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 30 décembre 2017.
- Schreiner, Mark. (à paraître) « How Accurate is the Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool for Sub-National Groups? »
- _____. (2017a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Zambia », SimplePovertyScorecard.com/ZMB_2015_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2017b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2014_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2017c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: El Salvador », SimplePovertyScorecard.com/SLV_2014_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2017d) « Comments on Brown, Ravallion, and van der Walle's 'A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa' ».
- _____. (2016a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

- _____. (2016b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2016c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Sri Lanka », SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2016d) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2015a) « There's No Place Like Home? How the Interview Method Affects Results with the Progress out of Poverty Index® », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Interview_Method_Effects_EN.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2015b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2015c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2015d) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2015e) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

- _____. (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard and the PAT Differ? », microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2013a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2013b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2012a) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2012b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2012c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2011) « Estimating Expenditure-Based Poverty in Demographic and Health Surveys ».
- _____. (2010) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2009a) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2009b) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

- _____. (2009c) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2008) « Scorocs Simple Poverty Scorecard Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2005a) « La Herramienta del Índice de Calificación de la Pobreza™ de Scorocs: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____. (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- _____; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.

Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.

Toohig, Jeff. (2008) « PPI[®] Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.

World Bank. (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », May 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 30 décembre 2017.

_____. (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 30 décembre 2017.

_____. (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 30 décembre 2017.

Guide d'Entrevue

Les directives suivantes sont extraites de:

Institut National de la Statistique. (2011) « Enquête 1-2-3 : Manuel de l'Enquêteur » [le *Manuel*].

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille.

Conseils pour conduire l'entretien

Etudier attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain. Suivez scrupuleusement les instructions de ce « Guide » (y compris la présente instruction).

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation. De même, « l'agent de terrain » à mentionner à l'en-tête de la grille n'est pas nécessairement vous, l'agent enquêteur, qui conduisez l'interview. « L'agent de terrain » est plutôt l'employé de l'organisation de lutte contre la pauvreté avec laquelle le participant est en relation permanente. Si l'organisation ne possède pas un tel agent de terrain, le champ y réservé à l'en-tête devra être laissé à blanc.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille.

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encercler l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

2. Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ?	A. Non	0	
	B. Oui	3	3
	C. Pas de membres de 7 à 16 ans	6	

Pour éviter des erreurs, vous pourriez encercler l'option de réponse, la note correspondante déjà imprimée sur la grille, et la note que vous avez reportée à la main.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'INS de la RDC au cours de l'E123 de 2012. C'est-à-dire, toute organisation qui utilise la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par l'enquêté. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté aurait besoin d'une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il/elle juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, en général vous n'avez pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et donc sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'E123 de 2012 par l'INS de la RDC. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'E123 de 2012.

Traduction

Pour l'instant, la grille elle-même, la « Feuille de Travail », et le « Guide » sont disponibles seulement en Anglais et Français. Il n'y a pas encore des traductions professionnelles en des langues locales parlées par une frange importante de la population de la RDC telles que le Kituba, Kiswahili, Lingala, et Tshliba. Les utilisateurs peuvent vérifier sur SimplePovertyScorecard.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction professionnelle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire de l'E123 de 2012. Le « Manuel de l'Enquêteur » de l'E123 de 2012 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Qui doit être l'enquêté ?

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Le *Manuel* n'a pas indiqué quels membres de ménage devront être préférés pour être des répondants.

Qui est le « chef de ménage » ?

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation (quoique le chef de ménage puisse être cette personne).

Selon la page 8 du *Manuel*(Phase 1), « *Le chef de ménage* est la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage.

« Un chef de ménage doit être une personne résidente du ménage.

Par exemple, « Monsieur Pepé a deux épouses : Fifi (la première) et Mimi (la seconde). Elles habitent deux logements dans deux quartiers différents de la ville. Monsieur Pepé vit habituellement avec sa première épouse (Fifi), mais trois fois par semaine, il va dormir chez sa seconde épouse (Mimi). Monsieur Pepé sera chef de ménage dans le ménage de sa première épouse (Fifi). Dans l'autre ménage, la seconde épouse (Mimi) sera chef de ménage.

Comme un autre exemple, supposons que « Georges, son épouse, ses trois enfants, et son petit frère habitent chez lui (Georges) à Kinshasa. Georges est fonctionnaire et il est parti en stage pour 12 mois à Anvers. L'enquête ayant lieu pendant son absence, Georges ne sera pas considéré comme membre de ce ménage ; en fait, son épouse sera considérée comme chef de ménage. »

Conseils sur l'attitude de l'enquêteur

Selon la page 25 du *Manuel*(Phase 1), « La qualité des réponses dépend de:

- La relation de confiance que vous avez établie avec l'enquêté
- Votre capacité à maîtriser les concepts utilisés, ainsi que de votre capacité à assurer la « traduction » de ces concepts dans un vocabulaire simple et compréhensible par l'enquêté »

Selon la page 26 du *Manuel*(Phase 1), « Posez les questions avec une voix audible, et laissez l'enquêté lui-même donner la réponse. »

Directives sur chaque indicateur de la grille

1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?

- A. Neuf ou plus
- B. Huit
- C. Sept
- D. Six
- E. Cinq
- F. Quatre
- G. Trois
- H. Deux
- I. Un

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet des membres du ménage.

Selon les pages 6 à 7 du *Manuel* (Phase 1), « Le *ménage* est un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans le même logement, prenant leur repas ensemble, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée « chef de ménage ».

« Le ménage est généralement constitué d'un chef de ménage, son (ses) épouse (s), leurs enfants non mariés, et éventuellement d'autres membres avec ou sans lien de parenté.

« Le ménage peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants ou avec d'autres personnes avec ou sans lien de parenté.

« Une personne est [considérée comme un *membre du ménage*] si elle y vit habituellement, c'est à dire depuis six mois au moins. Toutefois, la personne qui vit dans un ménage depuis moins de six mois avec la perspective d'y rester au moins six mois est aussi considérée comme un [membre]. C'est le cas, par exemple, d'un élève qui arrive dans un ménage pour y passer l'année scolaire.

« Un *visiteur* est toute personne qui ne réside pas habituellement dans le ménage, c'est à dire qui y est depuis moins de six mois et n'a pas l'intention d'y rester six mois. [Un visiteur n'est pas un membre du ménage.]

« Un locataire qui ne prend pas son repas là où il loge est un ménage à part.

« Le domestique appartient au ménage enquêté s'il y réside et/ou y prend les repas.

« Les enfants mariés constituent des ménages séparés pris à part avec leurs dépendants.

« Pour les familles polygamiques ou toute autre situation où l'épouse ne vit pas dans le même logement que le mari, elle et ses dépendants constituent un ménage dont elle est le chef. Le mari sera considéré comme chef de ménage là où il loge habituellement.

« Chaque membre d'un groupe de célibataires non apparentés vivant ensemble mais pourvoyant individuellement à leurs besoins essentiels, constitue un ménage à une personne. »

2. Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ?
- A. Non
 - B. Oui
 - C. Pas de membres de 7 à 16 ans

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet des membres du ménage, leurs âges, et leur fréquentation scolaire.

Lorsque vous recherchez comment marquer la réponse appropriée pour cette question, garder en esprit que la question peut être vue comme une combinaison de deux questions :

- Y a-t-il des membres du ménage âgés de 7 à 16 ans ?
- Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils une école au cours de l'année scolaire actuelle ?

Marquez la réponse suivant la combinaison des réponses des deux questions ci-dessus :

Y a-t-il des membres du ménage âgés de 7 à 16 ans ?	Tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent-ils une école au cours de l'année scolaire actuelle ?	Réponse
Non	N/A	C
Oui	Non	A
Non	N/A	C
Oui	Oui	B

Selon la page 12 du *Manuel* (Phase 1), « A cette question de savoir si la personne a fréquenté oui ou non une école au cours de l'année scolaire actuel. »

Selon la page 8 du *Manuel* (Phase 1), « On cherche l'âge de la personne (en années révolues, c'est-à-dire son âge lors de son dernier anniversaire). »

3. Au cours de la semaine dernier, est-ce que le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure ?
- A. Non
 - B. Il n'y a pas chef de ménage masculin
 - C. Oui

Selon la page 27 du *Manuel* (Phase 1), le *travail* « a pour objet de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi salarié), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non salarié). »

Le *travail* inclut alors le travail indépendant et la production des biens et services qui sont parfois vendus ou échangés et parfois consommés par les membres du ménage producteur (tels que les denrées alimentaires provenant de l'exploitation agricole familiale ou vêtements provenant de l'atelier de couture du ménage).

Dans le contexte de cette question, ne sont pas prises en compte les tâches ménagères tels que les soins aux enfants, faire la cuisine au ménage, faire la lessive ou la vaisselle, ou nettoyer la maison.

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom du chef de ménage masculin (s'il existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail ». En conséquence, s'il existe un chef de ménage masculin, prière ne pas poser machinalement la question : « Au cours de la semaine dernière, est-ce que le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure ? ». Utilisez plutôt le prénom du chef de ménage masculin, comme par exemple : « Au cours de la semaine dernière, est-ce que Claude a travaillé ne serait-ce qu'une heure ? ». Si il n'y a pas chef de ménage masculin, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « B. Il n'y a pas chef de ménage masculin » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, *le chef de ménage masculin* est :

- Le chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- Le conjoint de la femme chef de ménage, au cas où la femme chef de ménage est de sexe féminin
- N'existe pas, au cas où la femme chef de ménage est de sexe féminin et elle n'a pas un conjoint qui est membre du ménage

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation (quoique le chef de ménage puisse être cette personne).

Selon la page 8 du *Manuel*(Phase 1), « *Le chef de ménage* est la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage.

« Un chef de ménage doit être une personne résidente du ménage.

Par exemple, « Monsieur Pepé a deux épouses : Fifi (la première) et Mimi (la seconde). Elles habitent deux logements dans deux quartiers différents de la ville. Monsieur Pepé vit habituellement avec sa première épouse (Fifi), mais trois fois par semaine, il va dormir chez sa seconde épouse (Mimi). Monsieur Pepé sera chef de ménage dans le ménage de sa première épouse (Fifi). Dans l'autre ménage, la seconde épouse (Mimi) sera chef de ménage.

Comme un autre exemple, supposons que « Georges, son épouse, ses trois enfants, et son petit frère habitent chez lui (Georges) à Kinshasa. Georges est fonctionnaire et il est parti en stage pour 12 mois à Anvers. L'enquête ayant lieu pendant son absence, Georges ne sera pas considéré comme membre de ce ménage ; en fait, son épouse sera considérée comme chef de ménage. »

4. Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut écrire une lettre dans une langue quelconque ?

- A. Non
- B. Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage
- C. Oui

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef (s'elle existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail ». En conséquence, s'il existe une femme chef de ménage ou une épouse du chef, prière ne pas poser machinalement la question : « Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut écrire une lettre dans une langue quelconque ? ». Utilisez plutôt le prénom de la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef, comme par exemple : « Mariette peut-elle écrire une lettre dans une langue quelconque ? ». Si il n'y a pas femme chef de ménage ou une épouse du chef, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « B. Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef est :

- Le chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation (quoique le chef de ménage puisse être cette personne).

Selon la page 8 du *Manuel* (Phase 1), « *Le chef de ménage* est la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage.

« Un chef de ménage doit être une personne résidente du ménage.

Par exemple, « Monsieur Pépé a deux épouses : Fifi (la première) et Mimi (la seconde). Elles habitent deux logements dans deux quartiers différents de la ville. Monsieur Pépé vit habituellement avec sa première épouse (Fifi), mais trois fois par semaine, il va dormir chez sa seconde épouse (Mimi). Monsieur Pépé sera

chef de ménage dans le ménage de sa première épouse (Fifi). Dans l'autre ménage, la seconde épouse (Mimi) sera chef de ménage.

Comme un autre exemple, supposons que « Georges, son épouse, ses trois enfants, et son petit frère habitent chez lui (Georges) à Kinshasa. Georges est fonctionnaire et il est parti en stage pour 12 mois à Anvers. L'enquête ayant lieu pendant son absence, Georges ne sera pas considéré comme membre de ce ménage ; en fait, son épouse sera considérée comme chef de ménage. »

5. Nature du sol ?

- A. Terre battue/paille, ou autre
- B. Planche/ciment, carrelage, ou bois

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

6. Matériaux des murs ?

- A. Briques adobes, végétaux, nattes, ou autre
- B. Bloc de ciment, bois, ou planches
- C. Mur en pisé
- D. Briques cuites/bloc stabilisé, ou béton armé

Selon la page 3 du *Manuel* (Phase 1), « Il s'agit d'encercler le code correspondant à la réponse de l'enquêté qui décrit le principal matériau des murs de la maison principale mais pas nécessairement de celui des pièces dans le cas où ces matériaux seraient différents. »

7. Énergie cuisine ?

- A. Bois de chauffe, ou autre
- B. Charbon de bois, ou sciures de bois
- C. Électricité, pétrole, ou gaz

Selon la page 4 du *Manuel* (Phase 1), « Encerclez la source d'énergie la plus utilisée par le ménage. »

8. Éclairage ?

- A. Feu de bois, ou autre
- B. Lampe à pile, pétrole et lampe tempête, pétrole et lampe Coleman/Aladin, ou bougie
- C. Électricité, groupe électrogène, ou gaz

Selon la page 4 du *Manuel* (Phase 1), « Encerclez le mode d'éclairage le plus utilisé par le ménage. »

9. Est-ce qu'un membre du ménage possède un lit/matelas en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 6 du *Manuel* (Phase 1), « Ces lits/matelas doivent être en état de marche ou facilement réparables mais ne sont pas utilisés pour générer des revenus. »

10. Si un membre du ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre du ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes ?

- A. Pas de terres agricoles
- B. Terres agricoles, mais pas de cheptel
- C. Terres agricoles, et cheptel

Lorsque vous recherchez comment marquer la réponse appropriée pour cette question, garder en esprit que la question peut être vue comme une combinaison de deux questions :

- Est-ce qu'un membre du ménage possède des terres agricoles (ou des champs) ?
- Est-ce qu'au moins un membre du ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes ?

Marquez la réponse suivant la combinaison des réponses des deux questions ci-dessus :

Est-ce qu'un membre du ménage possède des terres agricoles (ou des champs) ?	Est-ce qu'au moins un membre du ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes ?	Réponse
Non	Non	A
Oui	Non	B
Non	Oui	A
Oui	Oui	C

Selon la page 4 du *Manuel*(Agriculture), « Demandez à votre enquêté si son ménage a cultivé les champs au cours des 12 derniers mois. »

Selon la page 21 du *Manuel*(Agriculture), « Demandez à l'enquêté si le ménage possède caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes. »

Tableau 1 (Tout la RDC): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		896	1 623	2 435	3 247
	Taux	Ménage	9 630	17,9	52,2	74,9	85,7
	Taux	Individu		24,6	62,6	83,3	92,0
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	11 519	21,5	53,9	75,9	87,3
	Taux	Individu		28,6	64,9	84,6	93,1
Tout							
	Seuil	Individu		638	1 157	1 735	2 313
	Taux	Ménage	21 149	20,2	53,3	75,5	86,7
	Taux	Individu		27,0	64,0	84,1	92,7

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Tout la RDC): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 649	2 639	3 299	6 598	1 600	2 695	4 632	18 274
	Taux	Ménage	9 630	67,7	86,1	91,0	98,5	66,2	86,4	95,8	99,9
	Taux	Individu		77,6	92,8	96,0	99,5	76,3	93,1	98,5	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	11 519	70,4	88,2	93,1	99,1	69,0	88,8	97,5	100,0
	Taux	Individu		81,1	94,3	97,0	99,8	79,8	94,6	99,2	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 175	1 880	2 350	4 700	1 140	1 920	3 299	13 017
	Taux	Ménage	21 149	69,5	87,4	92,3	98,9	68,0	87,9	96,9	100,0
	Taux	Individu		79,7	93,7	96,6	99,7	78,5	94,1	98,9	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Tout la RDC): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		732	579	839	985	1 151	1 661
	Taux	Ménage	9 630	21,5	11,8	28,4	37,6	47,4	68,1
	Taux	Individu		28,9	17,0	37,0	47,3	57,5	77,9
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	11 519	25,6	15,9	32,2	41,0	50,1	70,7
	Taux	Individu		33,9	21,9	41,9	51,7	61,5	81,3
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		521	413	598	702	820	1 183
	Taux	Ménage	21 149	24,2	14,5	30,9	39,8	49,2	69,8
	Taux	Individu		32,0	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kinshasa): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		1 200	2 176	3 264	4 352
	Taux	Ménage	1 956	10,0	40,2	67,8	82,3
	Taux	Individu		16,1	52,9	78,4	90,5
Rural							
	Seuil	Individu		1 200	2 176	3 264	4 352
	Taux	Ménage	1 956	10,0	40,2	67,8	82,3
	Taux	Individu		16,1	52,9	78,4	90,5
Tout							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	831	25,6	74,4	90,6	94,9
	Taux	Individu		33,1	82,1	94,7	97,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kinshasa): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		2 211	3 537	4 421	8 842	2 144	3 611	6 207	24 490
	Taux	Ménage	1 956	58,2	81,9	88,0	98,2	56,1	82,3	94,8	99,9
	Taux	Individu		71,0	90,8	94,9	99,5	69,2	91,1	98,3	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		2 211	3 537	4 421	8 842	2 144	3 611	6 207	24 490
	Taux	Ménage	1 956	58,2	81,9	88,0	98,2	56,1	82,3	94,8	99,9
	Taux	Individu		71,0	90,8	94,9	99,5	69,2	91,1	98,3	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	831	84,9	94,7	97,5	98,9	83,9	94,9	98,6	99,7
	Taux	Individu		91,8	97,1	98,9	99,5	90,9	97,2	99,2	99,9

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kinshasa): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		981	776	1 125	1 320	1 542	2 226
	Taux	Ménage	1 956	11,9	5,7	17,0	25,2	33,6	58,8
	Taux	Individu		18,7	10,0	25,4	35,5	45,0	71,5
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		981	776	1 125	1 320	1 542	2 226
	Taux	Ménage	1 956	11,9	5,7	17,0	25,2	33,6	58,8
	Taux	Individu		18,7	10,0	25,4	35,5	45,0	71,5
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	831	33,4	14,1	45,6	59,0	69,8	85,0
	Taux	Individu		41,7	19,4	55,0	69,0	78,5	91,8

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bandundu): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	831	25,6	74,4	90,6	94,9
	Taux	Individu		33,1	82,1	94,7	97,0
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	1 415	30,3	64,8	86,3	93,9
	Taux	Individu		39,8	74,9	92,3	96,9
Tout							
	Seuil	Individu		564	1 022	1 533	2 044
	Taux	Ménage	2 246	29,0	67,4	87,5	94,2
	Taux	Individu		37,7	77,1	93,0	96,9

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bandundu): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	831	84,9	94,7	97,5	98,9	83,9	94,9	98,6	99,7
	Taux	Individu		91,8	97,1	98,9	99,5	90,9	97,2	99,2	99,9
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	1 415	80,9	94,8	97,7	100,0	79,4	95,1	99,8	100,0
	Taux	Individu		89,2	97,9	99,1	100,0	88,2	98,1	99,9	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 038	1 661	2 077	4 154	1 007	1 696	2 916	11 504
	Taux	Ménage	2 246	82,0	94,8	97,7	99,7	80,7	95,1	99,4	99,9
	Taux	Individu		90,0	97,7	99,1	99,8	89,0	97,8	99,7	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bandundu): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	831	33,4	14,1	45,6	59,0	69,8	85,0
	Taux	Individu		41,7	19,4	55,0	69,0	78,5	91,8
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	1 415	35,5	21,9	44,0	52,7	61,6	81,2
	Taux	Individu		46,3	30,3	55,2	64,2	72,7	89,4
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		461	365	528	620	724	1 046
	Taux	Ménage	2 246	34,9	19,7	44,5	54,5	63,9	82,2
	Taux	Individu		44,9	26,9	55,2	65,7	74,5	90,2

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bas-Congo): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	501	2,2	29,0	58,8	76,4
	Taux	Individu		3,1	37,6	70,7	86,6
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	475	5,7	40,6	66,1	80,0
	Taux	Individu		8,9	54,3	79,5	90,1
Tout							
	Seuil	Individu		562	1 018	1 528	2 037
	Taux	Ménage	976	4,8	37,5	64,2	79,0
	Taux	Individu		7,1	49,3	76,9	89,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bas-Congo): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	501	48,2	77,1	85,1	98,7	47,2	77,8	93,4	99,9
	Taux	Individu		59,8	87,5	93,4	99,5	58,5	88,0	97,5	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	475	60,3	80,2	88,9	98,3	57,9	81,5	94,6	100,0
	Taux	Individu		74,9	90,8	95,6	99,6	72,3	91,4	98,2	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 035	1 656	2 070	4 139	1 004	1 691	2 906	11 464
	Taux	Ménage	976	57,1	79,4	87,9	98,4	55,1	80,5	94,3	100,0
	Taux	Individu		70,4	89,8	94,9	99,6	68,2	90,4	98,0	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Bas-Congo): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	501	3,3	1,7	9,0	16,5	23,0	49,2
	Taux	Individu		4,3	2,1	12,5	21,3	29,3	61,2
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	475	8,8	2,7	15,3	25,9	34,4	60,5
	Taux	Individu		13,3	4,4	22,6	36,4	47,0	75,0
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		459	363	527	618	722	1 042
	Taux	Ménage	976	7,4	2,5	13,6	23,4	31,4	57,5
	Taux	Individu		10,7	3,7	19,6	31,9	41,7	70,9

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Katanga): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	1 653	14,4	40,0	62,9	77,2
	Taux	Individu		17,3	48,5	73,3	85,8
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	1 739	25,7	58,7	78,6	88,0
	Taux	Individu		32,3	69,6	87,7	94,4
Tout							
	Seuil	Individu		566	1 026	1 539	2 052
	Taux	Ménage	3 392	22,6	53,5	74,3	85,0
	Taux	Individu		27,6	63,0	83,2	91,7

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Katanga): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	1 653	55,9	78,6	86,3	96,6	54,4	79,0	92,6	99,9
	Taux	Individu		66,6	88,1	93,1	98,9	65,1	88,4	97,1	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	1 739	73,2	89,3	93,4	99,1	72,0	89,7	97,3	100,0
	Taux	Individu		84,5	95,8	97,8	99,8	83,4	95,9	99,2	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 042	1 668	2 085	4 169	1 011	1 703	2 927	11 547
	Taux	Ménage	3 392	68,4	86,4	91,4	98,4	67,1	86,7	96,0	100,0
	Taux	Individu		78,8	93,4	96,3	99,5	77,7	93,6	98,6	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Katanga): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	1 653	17,3	10,2	22,6	29,3	38,3	56,6
	Taux	Individu		21,0	12,3	27,7	35,7	46,2	67,1
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	1 739	30,8	21,3	36,7	45,0	55,2	73,5
	Taux	Individu		39,1	27,1	46,1	55,2	66,6	84,7
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		462	366	530	622	727	1 050
	Taux	Ménage	3 392	27,1	18,2	32,8	40,6	50,6	68,8
	Taux	Individu		33,5	22,5	40,3	49,1	60,2	79,2

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Occidental): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	740	33,5	75,0	89,8	95,7
	Taux	Individu		42,4	84,0	94,7	98,2
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	1 181	31,2	61,6	81,5	90,4
	Taux	Individu		40,0	72,6	90,1	95,8
Tout							
	Seuil	Individu		563	1 020	1 530	2 040
	Taux	Ménage	1 921	31,8	65,2	83,7	91,8
	Taux	Individu		40,8	76,0	91,5	96,5

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Occidental): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	740	86,5	96,7	98,7	100,0	85,8	96,7	99,7	100,0
	Taux	Individu		92,5	98,8	99,6	100,0	91,9	98,8	99,9	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	1 181	76,4	91,6	94,7	99,7	74,7	91,8	98,9	100,0
	Taux	Individu		87,2	97,0	98,4	99,9	85,9	97,0	99,7	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 036	1 658	2 072	4 145	1 005	1 693	2 910	11 480
	Taux	Ménage	1 921	79,1	93,0	95,7	99,8	77,6	93,1	99,1	100,0
	Taux	Individu		88,8	97,5	98,7	99,9	87,7	97,6	99,7	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Occidental): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	740	38,7	24,6	48,8	59,9	71,1	86,5
	Taux	Individu		48,4	32,6	58,4	69,1	80,3	92,5
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	1 181	34,0	24,8	41,0	49,7	57,8	76,7
	Taux	Individu		43,5	33,2	51,2	60,7	69,4	87,5
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		460	364	527	619	723	1 044
	Taux	Ménage	1 921	35,3	24,8	43,1	52,4	61,4	79,3
	Taux	Individu		45,0	33,0	53,4	63,3	72,7	89,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Oriental): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	744	16,7	49,6	79,3	88,1
	Taux	Individu		24,2	59,7	87,1	93,7
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	1 144	37,4	71,7	85,9	93,5
	Taux	Individu		46,9	80,8	92,2	97,3
Tout							
	Seuil	Individu		560	1 015	1 522	2 030
	Taux	Ménage	1 888	31,2	65,1	83,9	91,9
	Taux	Individu		40,3	74,6	90,7	96,3

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Oriental): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	744	72,6	88,7	92,5	99,8	71,4	89,8	97,8	100,0
	Taux	Individu		81,5	94,5	96,3	100,0	80,5	95,3	99,5	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	1 144	82,6	94,5	96,5	99,6	81,7	95,0	99,3	100,0
	Taux	Individu		90,2	98,1	99,0	99,9	89,4	98,4	99,9	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 031	1 650	2 062	4 125	1 000	1 685	2 895	11 424
	Taux	Ménage	1 888	79,7	92,8	95,3	99,6	78,6	93,4	98,8	100,0
	Taux	Individu		87,6	97,1	98,2	99,9	86,8	97,5	99,7	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Kasaï Oriental): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	744	20,9	10,9	27,7	35,1	48,6	72,6
	Taux	Individu		29,4	16,2	37,5	45,2	59,6	81,5
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	1 144	44,4	29,8	51,1	60,2	69,1	82,8
	Taux	Individu		54,2	38,6	61,2	70,4	78,2	90,3
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		458	362	525	616	719	1 039
	Taux	Ménage	1 888	37,4	24,2	44,1	52,7	63,0	79,8
	Taux	Individu		47,0	32,0	54,2	63,0	72,8	87,7

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Équateur): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	1 182	36,0	74,7	88,9	93,5
	Taux	Individu		45,0	82,1	94,3	97,3
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	2 377	29,1	63,5	84,7	91,8
	Taux	Individu		38,1	74,0	91,1	95,6
Tout							
	Seuil	Individu		564	1 021	1 532	2 043
	Taux	Ménage	3 559	31,0	66,7	85,9	92,3
	Taux	Individu		40,2	76,4	92,1	96,1

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Équateur): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	1 182	83,2	93,4	96,1	99,5	82,3	93,6	97,7	100,0
	Taux	Individu		89,0	97,5	98,9	99,9	88,1	97,7	99,4	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	2 377	79,0	92,7	95,4	99,6	77,6	92,8	98,7	100,0
	Taux	Individu		87,6	96,4	98,0	99,8	86,4	96,5	99,5	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 038	1 660	2 076	4 151	1 007	1 695	2 914	11 497
	Taux	Ménage	3 559	80,2	92,9	95,6	99,5	78,9	93,0	98,4	100,0
	Taux	Individu		88,0	96,8	98,3	99,9	86,9	96,8	99,5	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Équateur): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	1 182	41,5	25,2	49,2	58,3	70,3	83,3
	Taux	Individu		50,3	34,6	58,1	67,7	78,1	89,0
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	2 377	34,1	21,2	41,5	50,5	58,9	79,5
	Taux	Individu		44,3	28,7	53,0	62,7	70,5	87,9
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		460	364	528	620	724	1 045
	Taux	Ménage	3 559	36,2	22,3	43,7	52,7	62,1	80,5
	Taux	Individu		46,1	30,5	54,6	64,2	72,8	88,3

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Nord-Kivu): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
					100%	150%	200%
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	732	23,0	60,7	78,1	85,1
	Taux	Individu		30,7	69,3	84,1	89,5
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	475	5,6	31,2	56,9	76,2
	Taux	Individu		8,2	40,0	65,7	82,8
Tout							
	Seuil	Individu		564	1 022	1 533	2 045
	Taux	Ménage	1 207	10,8	39,9	63,1	78,9
	Taux	Individu		15,1	49,0	71,3	84,9

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Nord-Kivu): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	732	72,3	86,2	90,5	98,2	71,0	86,6	96,5	99,7
	Taux	Individu		79,4	90,7	94,3	99,3	78,2	91,4	98,2	99,7
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	475	51,0	77,9	87,4	98,8	50,0	79,1	95,1	100,0
	Taux	Individu		60,5	85,4	93,0	99,7	59,2	86,5	98,2	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 039	1 662	2 077	4 155	1 008	1 697	2 917	11 507
	Taux	Ménage	1 207	57,3	80,4	88,3	98,6	56,2	81,4	95,5	99,9
	Taux	Individu		66,3	87,0	93,4	99,5	65,0	88,0	98,2	99,9

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Nord-Kivu): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	732	27,1	16,1	36,5	46,3	54,6	72,3
	Taux	Individu		35,4	22,7	46,1	55,2	63,8	79,4
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	475	8,0	3,2	11,4	18,4	27,9	51,3
	Taux	Individu		11,1	5,0	16,0	25,0	36,2	60,7
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		461	365	529	620	725	1 046
	Taux	Ménage	1 207	13,7	7,0	18,8	26,6	35,8	57,5
	Taux	Individu		18,5	10,5	25,2	34,3	44,7	66,4

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Sud-Kivu): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	323	36,8	77,3	90,4	96,4
	Taux	Individu		40,7	83,7	94,0	98,5
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	458	10,9	47,6	71,7	86,6
	Taux	Individu		13,2	53,8	77,1	89,9
Tout							
	Seuil	Individu		564	1 022	1 533	2 043
	Taux	Ménage	781	17,8	55,6	76,7	89,2
	Taux	Individu		21,6	62,9	82,3	92,5

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Sud-Kivu): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	323	88,8	96,9	98,0	99,8	87,6	97,1	98,3	100,0
	Taux	Individu		92,7	99,1	99,4	99,9	91,9	99,1	99,6	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	458	67,5	87,6	92,5	98,9	66,2	88,3	98,0	100,0
	Taux	Individu		73,5	91,0	94,7	99,6	72,4	91,6	99,3	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 038	1 661	2 076	4 152	1 007	1 696	2 915	11 500
	Taux	Ménage	781	73,2	90,1	94,0	99,1	72,0	90,7	98,1	100,0
	Taux	Individu		79,4	93,4	96,2	99,7	78,4	93,9	99,4	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Sud-Kivu): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	323	44,3	25,1	50,4	63,3	75,3	88,8
	Taux	Individu		49,2	26,3	56,8	70,3	80,9	92,7
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	458	14,3	6,2	21,5	31,9	43,2	67,7
	Taux	Individu		17,7	8,6	26,1	36,5	49,2	73,9
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		461	364	528	620	724	1 045
	Taux	Ménage	781	22,3	11,3	29,3	40,3	51,8	73,4
	Taux	Individu		27,3	14,0	35,5	46,8	58,9	79,6

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Maniema): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	185	10,6	32,9	70,7	81,0
	Taux	Individu		20,1	45,0	82,4	90,1
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	404	15,8	59,7	85,7	94,9
	Taux	Individu		24,7	69,7	90,7	96,8
Tout							
	Seuil	Individu		547	992	1 488	1 985
	Taux	Ménage	589	14,4	52,6	81,7	91,2
	Taux	Individu		23,6	63,6	88,7	95,1

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Maniema): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	185	60,1	84,7	89,8	96,1	58,9	85,0	94,1	100,0
	Taux	Individu		73,6	93,2	97,0	99,3	72,8	93,4	98,6	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	404	80,1	94,8	99,2	100,0	79,3	96,0	100,0	100,0
	Taux	Individu		87,2	97,7	99,7	100,0	86,8	98,4	100,0	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 008	1 613	2 016	4 033	978	1 647	2 831	11 169
	Taux	Ménage	589	74,8	92,1	96,7	99,0	73,9	93,1	98,4	100,0
	Taux	Individu		83,8	96,6	99,0	99,8	83,3	97,2	99,6	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Maniema): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	185	14,6	7,8	18,6	22,6	28,6	60,9
	Taux	Individu		24,4	16,0	29,5	33,6	41,2	74,2
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	404	20,0	7,7	32,6	48,9	58,2	80,6
	Taux	Individu		28,8	12,9	43,8	60,3	69,5	87,6
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		447	354	513	602	703	1 015
	Taux	Ménage	589	18,6	7,7	28,9	41,9	50,4	75,4
	Taux	Individu		27,7	13,7	40,2	53,7	62,5	84,3

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Orientale): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
				100%	150%	200%	
Urbain							
	Seuil	Individu		761	1 379	2 068	2 758
	Taux	Ménage	783	12,0	50,3	72,7	84,0
	Taux	Individu		18,9	59,9	79,2	90,0
Rural							
	Seuil	Individu		477	865	1 297	1 729
	Taux	Ménage	1 851	13,4	40,7	65,6	81,9
	Taux	Individu		19,6	53,5	77,0	90,5
Tout							
	Seuil	Individu		562	1 018	1 527	2 035
	Taux	Ménage	2 634	13,1	43,1	67,4	82,4
	Taux	Individu		19,4	55,4	77,7	90,3

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Orientale): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<u>Urbain</u>											
	Seuil	Individu		1 401	2 242	2 802	5 604	1 359	2 289	3 934	15 521
	Taux	Ménage	783	66,2	84,7	90,2	98,2	65,0	85,1	94,8	100,0
	Taux	Individu		74,0	91,6	94,8	99,3	72,7	91,8	97,7	100,0
<u>Rural</u>											
	Seuil	Individu		878	1 406	1 757	3 514	852	1 435	2 467	9 732
	Taux	Ménage	1 851	58,4	81,9	88,9	98,1	56,5	82,5	95,2	100,0
	Taux	Individu		73,0	91,7	95,4	99,4	71,2	92,0	98,3	100,0
<u>Tout</u>											
	Seuil	Individu		1 034	1 654	2 068	4 136	1 003	1 689	2 903	11 455
	Taux	Ménage	2 634	60,4	82,6	89,3	98,2	58,7	83,2	95,1	100,0
	Taux	Individu		73,3	91,6	95,2	99,4	71,6	91,9	98,1	100,0

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 1 (Orientale): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2012

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Urbain</u>									
	Seuil	Individu		622	492	713	836	977	1 411
	Taux	Ménage	783	13,7	8,9	21,6	32,3	44,4	66,4
	Taux	Individu		21,3	14,5	28,7	41,3	53,5	74,1
<u>Rural</u>									
	Seuil	Individu		390	308	447	525	613	885
	Taux	Ménage	1 851	16,6	9,0	21,9	28,7	37,0	58,6
	Taux	Individu		24,6	13,4	31,9	40,5	50,4	73,1
<u>Tout</u>									
	Seuil	Individu		459	363	526	617	721	1 041
	Taux	Ménage	2 634	15,8	9,0	21,8	29,6	38,9	60,5
	Taux	Individu		23,6	13,7	30,9	40,8	51,3	73,4

Source: E123 de 2012

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont CDF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont CDF au prix à Kinshasa en moyenne de septembre de 2012 à mars de 2013.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1,546	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Neuf ou plus ; Huit ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)
1,248	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,221	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,183	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,143	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,084	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,035	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
936	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
849	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
798	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 15 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 15 ans)
796	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 16 ans)
779	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 14 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 14 ans)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
754	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 17 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 17 ans)
749	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 13 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 13 ans)
729	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 18 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 18 ans)
673	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 12 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 12 ans)
634	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 11 ans fréquentent une école au cours de l'année scolaire actuelle ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 7 à 11 ans)
461	Quel est le niveau d'instruction le plus élevé dans lequel la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a accompli au moins une classe avec succès, et quelle est la dernière classe qu'elle a suivi avec succès dans ce cycle ? (Aucun, programme non formel, ou autre ; Primaire, 1 ^{ière} à 6 ^{ième} année ; Secondaire, 1 ^{ière} à 5 ^{ième} année ; Secondaire, 6 ^{ième} année ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Universitaire, post-universitaire, ou professionnel (INPP), peu importe l'année)
456	Combien de membres du ménage sont âgés 6 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
395	Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, quelle est sa catégorie socioprofessionnelle dans son emploi principal? (Aide-familial, ou apprenti ; Travailleur à son propre compte, patron, ou manœuvre ; Ne travaille pas ; Cadre de direction, cadre de collaboration, agent de maîtrise, employé/ouvrier qualifié, ou employé/ouvrier semi qualifié ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
394	Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, sous quelle forme est-t-elle payé, ou obtient revenus, dans son emploi principal ? (N'est pas rémunéré, ou à la tâche ; En nature (produits, nourritures, hébergement, etc.) ; Bénéfices ; Ne travaille pas ; Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine), au jour ou à l'heure de travail, ou commission ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
362	Le chef de ménage a-t-il un(e) conjoint(e) ? (Oui ; Chef de ménage masculin sans conjointe ; Chef de ménage féminin sans conjoint)
323	Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut écrire une lettre dans une langue quelconque ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui)
321	Au cours de la semaine dernière, combien les membres du ménage ont travaillé ne serait-ce qu'une heure ? (Aucun ; Un ; Deux ; Trois ou plus)
306	Au cours de la semaine dernière, est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a travaillé ne serait-ce qu'une heure ? (Oui ; Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
268	Evacuation ordures ? (Autre ; Enfouissement ; Voie publique ; Incinération ; Dépotoir sauvage ; Compost ou fumier ; Cours d'eau ; Service organisé public ou privé)
262	Est-ce qu'un membre du ménage possède un magnétoscope/CCD/DVD ou antenne parabolique/décodeur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
262	Quel est le niveau d'instruction le plus élevé dans lequel le chef de ménage masculin a accompli au moins une classe avec succès, et quelle est la dernière classe qu'il a suivi avec succès dans ce cycle ? (Aucun, programme non formel, ou autre ; Primaire, 1 ^{ière} à 5 ^{ième} année ; Primaire, 6 ^{ième} année, ou secondaire, 1 ^{ière} année ; Secondaire, 2 ^{ième} à 4 ^{ième} année ; Secondaire, 5 ^{ième} ou 6 ^{ième} année ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Universitaire, post-universitaire, ou professionnel (INPP), peu importe l'année)
261	Énergie cuisine ? (Bois de chauffe, ou autre ; Charbon de bois, ou sciures de bois ; Electricité, pétrole, ou gaz)
258	Éclairage ? (Fu de bois, ou autre ; Lampe à pile, pétrole et lampe tempête, pétrole et lampe Coleman/Aladin, ou bougie ; Électricité, groupe électrogène, ou gaz)
254	Est-ce qu'un membre du ménage possède un réfrigérateur ou congélateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
245	Est-ce qu'un membre du ménage possède un appareil TV en bon état de fonctionnement ? (Non; Oui)
236	Entre les membres de ménage qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, combien dans son emploi principal était travailleur à son propre compte ? (Aucun ; Un ; Deux; Trois ou plus)
228	Nature du sol ? (Terre battue/paille, ou autre ; Planche/ciment, carrelage, ou bois)
211	Matériaux des murs ? (Briques adobes, végétaux, nattes, ou autre ; Bloc de ciment, bois, ou planches ; Mur en pisé ; Briques cuites/bloc stabilisé, ou béton armé)
211	Aisance ? (Pas de toilettes, trou dans la parcelle, ou autre ; Latrine aménagée publique ; Latrine aménagée privé ; Commun à plusieurs ménages, avec chasse d'eau, extérieur privé avec chasse, ou intérieur privé avec chasse)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
206	Entre les membres de ménage qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, combien dans son emploi principal était payé au jour ou à l'heure de travail, à la tâche, une commission la tâche, en nature (produits, nourritures, hébergement, etc.), ou ne sont pas rémunérés ? (Deux ou plus ; Un ; Aucun)
196	Est-ce qu'un membre du ménage possède un réchaud électrique, rôtière, four, cuisinière électrique, cuisinière à gaz, ou foyer amélioré en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
167	Type de l'habitat ? (Maison individuelle de type traditionnel ; Pièces sans dépendances ; Maison en bandes (type ONL), ou autre ; Maison type moderne dans une parcelle/concession, studio, appartement, villa)
160	Nature de toiture ? (Chaume/paille, ou tuile ; Tôle de récupération ; Tôle galvanisée, Éternit, ardoise, dalle en béton, ou autre)
157	Si un membre de votre ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre utilise-t-il un grenier ? (Terres agricoles, et grenier ; Pas de terres agricoles ; Terres agricoles, mais pas de grenier)
152	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, quelle est sa catégorie socioprofessionnelle dans son emploi principal? (Aide-familial ; Ne travaille pas ; Travailleur à son propre compte, patron, apprenti, or manœuvre ; Employé/ouvrier qualifié, agent de maîtrise, employé/ouvrier semi qualifié, cadre de collaboration, or cadre de direction ; Il n'y a pas chef de ménage masculin)
137	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, sous quelle forme est-t-il payé, ou obtient revenus, dans son emploi principal ? (Bénéfices, en nature (produits, nourritures, hébergement, etc.), à la tâche, ou n'est pas rémunéré ; Ne travaille pas ; Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine), au jour ou à l'heure de travail, ou commission ; Il n'y a pas chef de ménage masculin)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
135	Approvisionnement en eau ? (Puit protégé ; Forage, ou borne fontaine ; Source non aménagée, cours d'eau, ou autre; Robinet d'un autre ménage, ou source aménagée ; Puit non protégé, robinet extérieur, ou robinet intérieur)
135	Si un membre de votre ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre utilise-t-il un mortier ou un grenier ? (Pas de terres agricoles ; Terres agricoles, mais pas de mortier ni grenier ; Terres agricoles, et mortier ou grenier)
135	Si un membre de votre ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre utilise-t-il un mortier ? (Pas de terres agricoles ; Terres agricoles, mais pas de mortier ; Terres agricoles, et mortier)
134	Si un membre du ménage possède des terres agricoles (ou des champs), est-ce qu'au moins un membre du ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles, lapins, ou cobayes ? (Pas de terres agricoles ; Terres agricoles, mais pas de cheptel ; Terres agricoles, et cheptel)
134	Un membre de votre ménage possède-t-il des terres agricoles (ou des champs) ? (Oui ; Non)
125	Combien des téléphone portable possèdent les membres du ménage en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
104	Statut d'occupation ? (Propriétaire, logé gratuitement par un tiers, ou autre ; Logé dans une parcelle familiale ; Locataire, logé par l'employeur ou location-vente)
71	Est-ce qu'un membre du ménage possède une armoire, garde-robe, ou bureau/salle à manger en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
58	Est-ce que le chef de ménage masculin peut écrire une lettre dans une langue quelconque ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin)
56	Est-ce qu'un membre du ménage possède un calculatrice ou micro-ordinateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
56	Nombre de pièces servant de chambres à coucher ? (Un ; Deux ; Trois ou plus)
55	Nombre de pièces pour l'habitation (chambres à coucher, salons, et salles à manger) ? (Un ; Deux ; Trois ; Quatre ou plus)
54	Au cours de la semaine dernière, est-ce que le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
51	Est-ce qu'un membre du ménage possède une radio simple/radio cassette ou une radio cassette en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
48	Entre les membres de ménage qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, combien dans son emploi principal était payé un salaire fixe (mois, quinzaine, semaine) ? (Aucun ; Un ou plus)
46	Est-ce qu'un membre du ménage possède un lit/matelas en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
41	Entre les membres de ménage qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, combien dans son emploi principal était dans les catégories socioprofessionnelle de cadre de direction, cadre de collaboration, agent de maîtrise, employé/ouvrier (qualifié ou semi qualifié), ou patron ? (Non ; Oui)
41	Combien des maisons possèdent les membres du ménage en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Un ou plus)
30	Est-ce qu'au moins un membre de votre ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, bovins, volailles ou lapins/cobayes ? (Non ; Oui)
29	Est-ce qu'un membre du ménage possède une radio cassette en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
23	Est-ce qu'au moins un membre de votre ménage pratique l'élevage des volailles ou lapins/cobayes ? (Non ; Oui)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

22	Est-ce qu'un membre du ménage possède une lampe/lampadaire en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
22	Est-ce qu'au moins un membre de votre ménage pratique l'élevage des caprins, porcins, ovins, ou bovins ? (Non ; Oui)
18	Est-ce qu'un membre du ménage possède une lampe/lampadaire en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
13	Combien des tables possèdent les membres du ménage en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
7	Combien des chaises possèdent les membres du ménage en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Un ; Deux ; Trois ; Quatre ; Cinq ou plus)
6	Est-ce qu'un membre du ménage possède une bicyclette, cyclomoteur/vélomoteur, voiture privée (hors voiture de fonction), ou camionnette en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
0	Combien des membres de ménage ont une moustiquaire ? (Aucun; Un ou plus)

Source: E123 de 2012 et 100% du seuil national de pauvreté

Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté

(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)

Tableau 3 (100% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	92,3
18-21	85,4
22-24	83,1
25-27	80,1
28-29	78,3
30-31	75,5
32-33	71,7
34-35	66,6
36-37	64,4
38-39	58,4
40-41	53,9
42-43	51,0
44-45	43,2
46-47	37,0
48-50	31,3
51-54	24,2
55-58	21,8
59-62	14,2
63-68	11,5
69-100	2,3

Tableau 4 (100% du seuil national) : Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-17	7 060	÷	7 652	=	92,3
18-21	6 879	÷	8 058	=	85,4
22-24	6 629	÷	7 978	=	83,1
25-27	7 172	÷	8 949	=	80,1
28-29	5 366	÷	6 851	=	78,3
30-31	5 126	÷	6 785	=	75,5
32-33	5 669	÷	7 911	=	71,7
34-35	5 560	÷	8 348	=	66,6
36-37	5 497	÷	8 538	=	64,4
38-39	4 770	÷	8 162	=	58,4
40-41	4 157	÷	7 715	=	53,9
42-43	3 393	÷	6 659	=	51,0
44-45	2 827	÷	6 549	=	43,2
46-47	2 377	÷	6 424	=	37,0
48-50	2 109	÷	6 733	=	31,3
51-54	2 040	÷	8 414	=	24,2
55-58	1 609	÷	7 381	=	21,8
59-62	977	÷	6 901	=	14,2
63-68	843	÷	7 316	=	11,5
69-100	162	÷	7 116	=	2,3

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

Tableau 5 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+2,4	2,2	2,7	3,6
18-21	+0,4	2,5	3,1	4,1
22-24	+11,1	4,1	4,8	6,1
25-27	+2,4	2,4	2,9	4,1
28-29	+11,3	4,6	5,2	7,4
30-31	-4,3	3,5	3,8	4,4
32-33	+2,1	3,3	3,9	5,1
34-35	+2,3	3,1	3,9	5,0
36-37	+3,9	3,7	4,6	5,9
38-39	+8,8	4,0	4,9	6,4
40-41	+1,0	3,5	4,0	5,0
42-43	+15,8	3,3	3,9	5,0
44-45	-13,2	8,8	9,1	9,8
46-47	-4,0	4,1	4,9	6,5
48-50	+5,0	2,9	3,5	4,8
51-54	-0,2	3,0	3,5	4,7
55-58	+3,4	2,6	3,2	4,1
59-62	+2,3	2,4	2,8	3,7
63-68	+5,3	1,4	1,6	2,1
69-100	+0,3	0,8	1,0	1,2

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,4	70,7	79,4	86,3
4	+1,9	40,9	49,8	59,4
8	+2,0	32,7	37,6	46,4
16	+2,0	23,1	28,6	38,0
32	+2,7	16,7	19,8	25,8
64	+2,8	12,2	14,3	18,8
128	+2,9	8,4	10,1	13,5
256	+3,0	6,0	6,9	9,0
512	+3,1	4,3	5,0	6,5
1 024	+3,1	3,0	3,6	4,7
2 048	+3,1	2,2	2,6	3,4
4 096	+3,1	1,6	1,9	2,6
8 192	+3,1	1,1	1,3	1,7
16 384	+3,1	0,7	0,9	1,2

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 7 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps

	Seuils de pauvreté			
	Alimentaire	Nationaux (def. 2012)		
		100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	+1,6	+3,1	+3,2	+1,8
Précision de l'écart	0,6	0,7	0,7	0,6
Facteur alpha	1,16	1,19	1,25	1,34

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 7 (Seuils internationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2012)				Intl. 2011 PPA (def. 2012)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	+4,6	+2,5	+1,3	-0,1	+4,5	+2,5	+0,4	0,0
Précision de l'écart	0,7	0,6	0,5	0,2	0,7	0,6	0,3	0,0
Facteur alpha	1,25	1,39	1,47	1,08	1,24	1,40	1,27	0,28

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 7 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α des estimations des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2012)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et observée	+2,2	+1,5	+2,4	+2,8	+2,8	+4,8
Précision de l'écart	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Facteur alpha	1,17	1,17	1,17	1,21	1,18	1,25

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 8 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut observé de la pauvreté</u>	<u>Pauvre</u>	<p><i><u>Inclusion</u></i></p> <p>Pauvre judicieusement ciblé</p>	<p><i><u>Défaut de couverture</u></i></p> <p>Pauvre par erreur non ciblé</p>
	<u>Non pauvre</u>	<p><i><u>Fuite</u></i></p> <p>Non pauvre par erreur ciblé</p>	<p><i><u>Exclusion</u></i></p> <p>Non pauvre judicieusement non ciblé</p>

Tableau 9 (100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	4,8	48,5	0,5	46,3	51,1	-81,1
<=21	9,4	43,8	1,2	45,6	55,0	-62,4
<=24	13,6	39,7	2,2	44,5	58,1	-44,6
<=27	18,5	34,8	3,6	43,1	61,6	-23,7
<=29	22,0	31,3	4,7	42,0	64,1	-8,6
<=31	25,5	27,8	5,8	40,9	66,4	+6,6
<=33	28,9	24,4	7,2	39,5	68,4	+22,0
<=35	32,9	20,4	9,2	37,5	70,4	+40,5
<=37	36,4	16,8	11,3	35,5	71,9	+57,9
<=39	38,8	14,4	13,4	33,3	72,2	+71,0
<=41	42,0	11,3	16,1	30,6	72,6	+69,7
<=43	44,4	8,9	18,9	27,8	72,2	+64,5
<=45	46,2	7,1	20,8	25,9	72,1	+60,9
<=47	47,7	5,6	22,9	23,8	71,5	+57,1
<=50	49,4	3,9	26,1	20,6	70,0	+50,9
<=54	51,0	2,2	30,3	16,4	67,5	+43,2
<=58	52,1	1,2	34,2	12,5	64,6	+35,8
<=62	52,8	0,5	38,0	8,7	61,5	+28,6
<=68	53,2	0,1	42,4	4,4	57,5	+20,5
<=100	53,3	0,0	46,7	0,0	53,3	+12,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	91,4	9,0	10,7:1
<=21	10,6	89,1	17,7	8,2:1
<=24	15,9	85,9	25,6	6,1:1
<=27	22,2	83,6	34,8	5,1:1
<=29	26,7	82,5	41,3	4,7:1
<=31	31,3	81,5	47,9	4,4:1
<=33	36,1	80,0	54,3	4,0:1
<=35	42,0	78,2	61,7	3,6:1
<=37	47,7	76,4	68,4	3,2:1
<=39	52,3	74,3	72,9	2,9:1
<=41	58,1	72,2	78,8	2,6:1
<=43	63,3	70,1	83,3	2,3:1
<=45	67,0	68,9	86,7	2,2:1
<=47	70,6	67,6	89,5	2,1:1
<=50	75,6	65,4	92,7	1,9:1
<=54	81,3	62,8	95,8	1,7:1
<=58	86,3	60,4	97,8	1,5:1
<=62	90,8	58,1	99,1	1,4:1
<=68	95,5	55,7	99,8	1,3:1
<=100	100,0	53,3	100,0	1,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs au seuil alimentaire

Tableau 3 (Seuil alimentaire) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	59,2
18-21	47,9
22-24	45,2
25-27	35,9
28-29	29,1
30-31	29,1
32-33	27,3
34-35	22,4
36-37	19,7
38-39	15,3
40-41	12,8
42-43	10,7
44-45	7,7
46-47	7,7
48-50	7,7
51-54	3,6
55-58	3,5
59-62	2,5
63-68	1,6
69-100	0,2

Tableau 5 (Seuil alimentaire) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+14,7	3,9	4,5	5,8
18-21	+9,2	3,2	4,0	5,0
22-24	+9,6	4,0	4,8	6,3
25-27	-10,0	6,7	7,1	7,6
28-29	-3,8	3,7	4,0	5,4
30-31	-3,6	4,4	5,2	7,0
32-33	-2,0	3,7	4,4	6,0
34-35	+3,9	2,5	3,0	4,0
36-37	+0,1	3,1	3,6	5,1
38-39	+7,7	1,4	1,7	2,2
40-41	+4,9	1,4	1,7	2,2
42-43	+5,0	1,1	1,3	1,7
44-45	-12,8	8,9	9,2	10,0
46-47	+3,8	1,3	1,5	1,9
48-50	+3,9	1,0	1,1	1,5
51-54	+0,4	0,8	1,0	1,3
55-58	+0,8	0,8	1,0	1,4
59-62	-2,6	2,3	2,6	3,1
63-68	+0,3	0,6	0,7	0,9
69-100	+0,2	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil alimentaire) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,2	62,7	66,3	77,8
4	+0,9	34,0	39,8	53,1
8	+1,4	26,1	30,3	38,8
16	+1,1	19,0	22,8	31,1
32	+1,4	13,6	16,8	21,7
64	+1,5	9,3	11,7	15,4
128	+1,6	6,9	8,2	10,7
256	+1,6	4,9	5,9	7,6
512	+1,6	3,4	4,0	5,5
1 024	+1,6	2,3	2,7	3,5
2 048	+1,6	1,7	2,0	2,7
4 096	+1,6	1,2	1,4	1,9
8 192	+1,6	0,9	1,0	1,3
16 384	+1,6	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil alimentaire) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par score, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	3,2	17,2	2,1	77,6	80,7	-58,6
<=21	5,6	14,8	5,0	74,6	80,2	-20,4
<=24	7,6	12,8	8,3	71,3	78,9	+15,2
<=27	10,2	10,1	12,0	67,7	77,9	+41,2
<=29	12,0	8,4	14,7	64,9	76,9	+27,6
<=31	13,2	7,2	18,1	61,5	74,7	+10,9
<=33	14,5	5,8	21,6	58,0	72,5	-6,3
<=35	15,7	4,6	26,3	53,3	69,0	-29,5
<=37	16,8	3,5	30,9	48,8	65,6	-51,9
<=39	17,4	2,9	34,9	44,8	62,2	-71,3
<=41	18,1	2,2	40,0	39,7	57,8	-96,7
<=43	18,7	1,7	44,6	35,0	53,7	-119,4
<=45	19,1	1,2	47,9	31,7	50,8	-135,6
<=47	19,3	1,0	51,3	28,4	47,7	-151,9
<=50	19,6	0,7	55,9	23,7	43,3	-175,0
<=54	19,9	0,4	61,4	18,3	38,2	-201,7
<=58	20,1	0,2	66,2	13,4	33,5	-225,5
<=62	20,3	0,1	70,6	9,1	29,4	-246,9
<=68	20,3	0,0	75,2	4,5	24,8	-269,7
<=100	20,3	0,0	79,7	0,0	20,3	-291,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil alimentaire) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	60,3	15,6	1,5:1
<=21	10,6	52,7	27,4	1,1:1
<=24	15,9	47,6	37,2	0,9:1
<=27	22,2	46,0	50,1	0,9:1
<=29	26,7	44,8	58,8	0,8:1
<=31	31,3	42,1	64,8	0,7:1
<=33	36,1	40,1	71,3	0,7:1
<=35	42,0	37,4	77,2	0,6:1
<=37	47,7	35,2	82,6	0,5:1
<=39	52,3	33,3	85,5	0,5:1
<=41	58,1	31,2	89,0	0,5:1
<=43	63,3	29,5	91,7	0,4:1
<=45	67,0	28,5	93,9	0,4:1
<=47	70,6	27,4	94,9	0,4:1
<=50	75,6	26,0	96,5	0,4:1
<=54	81,3	24,5	98,0	0,3:1
<=58	86,3	23,3	98,9	0,3:1
<=62	90,8	22,3	99,6	0,3:1
<=68	95,5	21,3	100,0	0,3:1
<=100	100,0	20,3	100,0	0,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté

Tableau 3 (150% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	98,3
18-21	95,9
22-24	94,4
25-27	92,8
28-29	92,2
30-31	92,2
32-33	92,2
34-35	87,8
36-37	86,9
38-39	85,8
40-41	82,6
42-43	80,1
44-45	76,5
46-47	74,2
48-50	65,3
51-54	57,9
55-58	52,5
59-62	41,7
63-68	33,0
69-100	15,9

Tableau 5 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+4,2	1,8	2,2	2,7
18-21	-2,4	1,6	1,6	1,7
22-24	+11,9	4,2	4,9	6,3
25-27	-1,6	1,4	1,5	2,0
28-29	-1,6	1,6	1,8	2,3
30-31	+0,3	1,8	2,1	2,7
32-33	+3,6	2,3	2,8	3,7
34-35	-2,5	2,1	2,3	3,0
36-37	-7,1	4,2	4,3	4,4
38-39	+12,1	3,9	4,8	6,5
40-41	+3,9	3,0	3,5	4,8
42-43	+11,6	3,9	4,6	6,2
44-45	-5,1	3,9	4,2	4,7
46-47	+6,7	3,7	4,5	6,1
48-50	+9,8	4,0	4,6	5,8
51-54	+1,8	3,6	4,4	5,9
55-58	+10,3	3,2	3,9	5,2
59-62	+11,6	3,4	4,1	5,6
63-68	-6,4	5,0	5,3	6,0
69-100	+6,3	1,7	2,1	2,8

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	63,8	73,0	80,7
4	+1,5	36,4	45,5	57,6
8	+1,9	27,3	32,6	45,3
16	+2,3	21,7	25,6	33,7
32	+2,9	15,7	18,6	24,4
64	+3,0	11,5	13,2	16,5
128	+3,1	7,7	9,2	11,6
256	+3,1	5,6	6,6	8,6
512	+3,2	3,9	4,6	6,3
1 024	+3,2	2,8	3,4	4,3
2 048	+3,2	1,9	2,3	3,1
4 096	+3,2	1,3	1,6	2,1
8 192	+3,2	0,9	1,1	1,6
16 384	+3,2	0,7	0,9	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (150% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,1	70,4	0,2	24,4	29,4	-86,3
<=21	10,3	65,1	0,3	24,3	34,6	-72,3
<=24	15,2	60,2	0,7	23,9	39,1	-58,8
<=27	21,1	54,3	1,0	23,6	44,7	-42,6
<=29	25,4	50,0	1,3	23,3	48,6	-31,0
<=31	29,6	45,8	1,7	22,9	52,5	-19,2
<=33	33,9	41,5	2,2	22,3	56,2	-7,2
<=35	39,3	36,2	2,8	21,8	61,1	+7,8
<=37	44,4	31,0	3,3	21,3	65,6	+22,1
<=39	48,0	27,5	4,3	20,3	68,2	+32,9
<=41	52,7	22,7	5,4	19,1	71,8	+46,9
<=43	56,7	18,7	6,5	18,0	74,8	+59,1
<=45	59,6	15,8	7,4	17,2	76,8	+67,9
<=47	62,0	13,4	8,5	16,1	78,1	+75,8
<=50	65,4	10,0	10,2	14,4	79,8	+86,5
<=54	69,0	6,4	12,3	12,2	81,2	+83,6
<=58	71,4	4,0	14,9	9,6	81,0	+80,2
<=62	73,2	2,3	17,7	6,9	80,1	+76,6
<=68	74,8	0,6	20,7	3,9	78,7	+72,5
<=100	75,4	0,0	24,6	0,0	75,4	+67,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (150% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	96,2	6,7	25,2:1
<=21	10,6	97,2	13,7	34,2:1
<=24	15,9	95,9	20,2	23,2:1
<=27	22,2	95,4	28,0	20,7:1
<=29	26,7	95,1	33,6	19,2:1
<=31	31,3	94,5	39,2	17,2:1
<=33	36,1	93,8	44,9	15,2:1
<=35	42,0	93,4	52,1	14,1:1
<=37	47,7	93,0	58,8	13,3:1
<=39	52,3	91,8	63,6	11,1:1
<=41	58,1	90,6	69,8	9,7:1
<=43	63,3	89,7	75,2	8,7:1
<=45	67,0	88,9	79,0	8,0:1
<=47	70,6	87,9	82,3	7,3:1
<=50	75,6	86,5	86,7	6,4:1
<=54	81,3	84,8	91,4	5,6:1
<=58	86,3	82,7	94,7	4,8:1
<=62	90,8	80,6	97,0	4,1:1
<=68	95,5	78,3	99,2	3,6:1
<=100	100,0	75,4	100,0	3,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs à 200% du seuil national de pauvreté

Tableau 3 (200% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	99,0
18-21	98,8
22-24	98,7
25-27	98,6
28-29	97,0
30-31	97,0
32-33	97,0
34-35	95,8
36-37	95,7
38-39	95,5
40-41	91,8
42-43	91,7
44-45	91,7
46-47	90,0
48-50	85,6
51-54	79,6
55-58	75,4
59-62	65,1
63-68	53,5
69-100	29,8

Tableau 5 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+1,2	1,0	1,2	1,5
18-21	-0,8	0,5	0,5	0,6
22-24	+13,1	4,1	4,8	6,0
25-27	-0,4	0,5	0,6	0,8
28-29	-0,2	1,1	1,3	1,6
30-31	+0,9	1,3	1,5	2,0
32-33	+2,0	1,4	1,7	2,3
34-35	-0,7	1,2	1,5	2,0
36-37	-2,1	1,4	1,4	1,5
38-39	+0,7	1,4	1,6	2,1
40-41	-3,1	2,1	2,2	2,4
42-43	+16,0	4,0	4,9	6,1
44-45	-1,7	1,7	1,9	2,4
46-47	+1,7	2,7	3,1	4,1
48-50	-0,7	3,0	3,6	4,6
51-54	-4,8	3,5	3,6	4,1
55-58	+10,7	3,2	3,9	5,3
59-62	+6,4	4,3	5,0	6,1
63-68	-1,9	3,7	4,4	5,4
69-100	+2,1	3,1	3,8	5,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,1	55,1	68,2	83,6
4	+1,1	29,9	38,7	50,4
8	+0,8	21,5	26,5	36,7
16	+1,2	16,5	20,4	27,8
32	+1,3	12,1	14,3	19,5
64	+1,5	9,2	10,7	14,1
128	+1,6	6,5	7,8	9,8
256	+1,6	4,8	5,8	7,5
512	+1,8	3,3	4,0	5,4
1 024	+1,8	2,3	2,8	3,7
2 048	+1,7	1,6	1,9	2,6
4 096	+1,8	1,2	1,4	1,8
8 192	+1,8	0,8	1,0	1,3
16 384	+1,8	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (200% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,2	81,4	0,1	13,3	18,5	-88,0
<=21	10,5	76,1	0,1	13,3	23,8	-75,6
<=24	15,5	71,0	0,3	13,1	28,6	-63,7
<=27	21,7	64,8	0,4	13,0	34,7	-49,3
<=29	26,2	60,4	0,5	12,9	39,0	-39,0
<=31	30,6	56,0	0,7	12,7	43,3	-28,5
<=33	35,2	51,4	1,0	12,5	47,6	-17,7
<=35	40,9	45,7	1,1	12,3	53,2	-4,2
<=37	46,4	40,2	1,3	12,1	58,5	+8,7
<=39	50,6	36,0	1,6	11,8	62,4	+18,8
<=41	56,1	30,5	2,0	11,4	67,5	+31,9
<=43	60,6	26,0	2,7	10,8	71,4	+43,1
<=45	64,0	22,6	3,0	10,4	74,4	+51,4
<=47	67,1	19,5	3,5	10,0	77,1	+59,0
<=50	71,5	15,0	4,0	9,4	80,9	+69,9
<=54	76,2	10,4	5,1	8,3	84,5	+82,0
<=58	79,7	6,9	6,6	6,8	86,5	+91,8
<=62	82,6	4,0	8,2	5,2	87,8	+90,5
<=68	85,2	1,4	10,4	3,0	88,2	+88,0
<=100	86,6	0,0	13,4	0,0	86,6	+84,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (200% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	98,4	6,0	60,7:1
<=21	10,6	98,9	12,1	93,1:1
<=24	15,9	97,9	18,0	47,3:1
<=27	22,2	98,1	25,1	52,0:1
<=29	26,7	98,0	30,2	49,0:1
<=31	31,3	97,7	35,4	43,0:1
<=33	36,1	97,4	40,6	37,0:1
<=35	42,0	97,3	47,3	36,6:1
<=37	47,7	97,2	53,6	35,1:1
<=39	52,3	96,9	58,5	31,0:1
<=41	58,1	96,5	64,8	27,6:1
<=43	63,3	95,8	70,0	22,7:1
<=45	67,0	95,5	73,9	21,1:1
<=47	70,6	95,1	77,5	19,4:1
<=50	75,6	94,7	82,6	17,7:1
<=54	81,3	93,7	88,0	15,0:1
<=58	86,3	92,3	92,1	12,1:1
<=62	90,8	90,9	95,4	10,0:1
<=68	95,5	89,1	98,4	8,2:1
<=100	100,0	86,6	100,0	6,5:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$1,25/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	97,6
18-21	95,0
22-24	93,8
25-27	91,6
28-29	90,3
30-31	90,3
32-33	88,6
34-35	85,1
36-37	83,5
38-39	82,7
40-41	75,7
42-43	74,2
44-45	67,4
46-47	64,0
48-50	54,7
51-54	46,4
55-58	40,0
59-62	28,0
63-68	17,7
69-100	7,4

Tableau 5 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+5,3	2,0	2,5	3,3
18-21	-3,1	1,9	2,0	2,1
22-24	+13,3	4,0	5,0	6,2
25-27	+1,5	1,9	2,2	2,7
28-29	+15,5	4,9	5,7	7,7
30-31	+0,4	2,0	2,3	3,1
32-33	+0,4	2,2	2,7	3,5
34-35	+1,3	2,5	3,0	3,8
36-37	+3,6	3,5	4,3	5,6
38-39	+13,0	4,0	4,9	6,8
40-41	-1,3	3,0	3,5	4,7
42-43	+11,8	4,0	4,6	6,1
44-45	-10,2	6,6	6,9	7,6
46-47	+1,9	3,9	4,7	6,6
48-50	+11,6	3,7	4,4	5,7
51-54	+5,6	3,4	4,0	5,2
55-58	+6,1	3,1	3,6	4,9
59-62	+8,3	2,8	3,3	4,7
63-68	+1,3	2,7	3,2	4,5
69-100	+3,4	1,1	1,3	1,7

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,3	68,6	75,2	88,7
4	+2,3	38,0	44,8	55,6
8	+3,0	29,7	35,3	47,4
16	+3,4	22,6	26,0	37,8
32	+4,1	16,5	19,7	25,0
64	+4,2	12,0	14,1	17,5
128	+4,4	8,1	9,6	13,3
256	+4,5	5,9	7,0	9,6
512	+4,7	4,2	4,9	6,4
1 024	+4,7	2,9	3,5	4,6
2 048	+4,6	2,1	2,6	3,6
4 096	+4,6	1,5	1,8	2,3
8 192	+4,6	1,0	1,3	1,6
16 384	+4,6	0,7	0,8	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,0	64,3	0,3	30,4	35,4	-85,2
<=21	10,2	59,1	0,4	30,3	40,5	-70,0
<=24	15,0	54,3	0,9	29,8	44,8	-55,4
<=27	20,7	48,6	1,4	29,3	50,0	-38,1
<=29	24,7	44,6	2,0	28,7	53,4	-25,8
<=31	28,8	40,5	2,5	28,2	57,0	-13,2
<=33	33,0	36,3	3,1	27,6	60,7	-0,2
<=35	38,1	31,2	3,9	26,8	64,9	+15,7
<=37	42,8	26,5	4,9	25,8	68,7	+30,6
<=39	46,2	23,1	6,1	24,6	70,9	+42,1
<=41	50,7	18,6	7,4	23,3	74,1	+57,1
<=43	54,5	14,8	8,8	21,9	76,4	+70,0
<=45	57,2	12,1	9,9	20,8	78,0	+79,2
<=47	59,4	9,9	11,1	19,6	79,0	+83,9
<=50	62,3	7,0	13,3	17,4	79,7	+80,8
<=54	65,1	4,2	16,2	14,5	79,5	+76,6
<=58	67,0	2,3	19,3	11,4	78,4	+72,1
<=62	68,2	1,1	22,6	8,1	76,4	+67,4
<=68	69,1	0,2	26,5	4,2	73,3	+61,8
<=100	69,3	0,0	30,7	0,0	69,3	+55,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	94,8	7,2	18,1:1
<=21	10,6	96,4	14,7	26,6:1
<=24	15,9	94,5	21,6	17,1:1
<=27	22,2	93,6	29,9	14,6:1
<=29	26,7	92,5	35,6	12,4:1
<=31	31,3	92,0	41,6	11,5:1
<=33	36,1	91,5	47,7	10,7:1
<=35	42,0	90,7	55,0	9,8:1
<=37	47,7	89,8	61,8	8,8:1
<=39	52,3	88,4	66,7	7,6:1
<=41	58,1	87,3	73,2	6,9:1
<=43	63,3	86,1	78,7	6,2:1
<=45	67,0	85,3	82,5	5,8:1
<=47	70,6	84,2	85,7	5,3:1
<=50	75,6	82,4	89,8	4,7:1
<=54	81,3	80,0	93,9	4,0:1
<=58	86,3	77,6	96,7	3,5:1
<=62	90,8	75,1	98,5	3,0:1
<=68	95,5	72,3	99,7	2,6:1
<=100	100,0	69,3	100,0	2,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$2,00/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	99,3
18-21	99,2
22-24	99,2
25-27	99,2
28-29	97,8
30-31	97,8
32-33	97,8
34-35	97,8
36-37	96,7
38-39	96,7
40-41	94,4
42-43	93,8
44-45	93,8
46-47	90,9
48-50	87,2
51-54	82,0
55-58	76,8
59-62	62,8
63-68	52,1
69-100	25,9

Tableau 5 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	-0,1	0,5	0,6	0,8
18-21	-0,4	0,4	0,4	0,5
22-24	+12,5	4,2	5,0	6,0
25-27	-0,1	0,4	0,5	0,7
28-29	-1,3	0,9	1,0	1,1
30-31	0,0	0,9	1,1	1,6
32-33	+1,9	1,3	1,6	2,1
34-35	-0,7	0,7	0,8	1,3
36-37	-1,3	1,0	1,0	1,2
38-39	0,0	1,2	1,4	1,8
40-41	-1,0	1,1	1,3	1,9
42-43	+16,3	4,0	4,7	6,1
44-45	-0,8	1,4	1,6	2,1
46-47	-1,9	2,0	2,5	3,0
48-50	+7,0	3,8	4,5	5,9
51-54	-4,1	3,1	3,3	3,7
55-58	+14,5	3,4	4,0	5,4
59-62	+5,8	4,3	5,0	6,4
63-68	-0,2	3,8	4,3	5,6
69-100	+2,7	2,8	3,5	4,6

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,1	50,0	64,9	79,4
4	+1,6	29,8	39,4	53,3
8	+1,3	22,3	27,1	37,9
16	+2,1	17,1	22,1	29,3
32	+2,1	12,4	14,8	20,1
64	+2,2	9,1	11,4	13,8
128	+2,4	6,8	7,8	9,5
256	+2,3	4,8	5,8	7,6
512	+2,5	3,3	3,9	5,4
1 024	+2,5	2,4	2,8	3,8
2 048	+2,5	1,6	1,9	2,6
4 096	+2,5	1,2	1,4	1,9
8 192	+2,5	0,8	1,0	1,3
16 384	+2,5	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,2	82,0	0,0	12,7	17,9	-88,0
<=21	10,5	76,7	0,1	12,7	23,2	-75,8
<=24	15,7	71,6	0,2	12,5	28,2	-63,9
<=27	21,9	65,4	0,3	12,5	34,4	-49,5
<=29	26,4	60,9	0,3	12,4	38,8	-39,2
<=31	30,9	56,3	0,4	12,3	43,3	-28,7
<=33	35,5	51,7	0,6	12,2	47,7	-17,9
<=35	41,4	45,9	0,7	12,1	53,4	-4,4
<=37	46,9	40,4	0,8	11,9	58,8	+8,4
<=39	51,3	36,0	1,0	11,7	63,0	+18,6
<=41	56,8	30,5	1,3	11,4	68,2	+31,7
<=43	61,4	25,8	1,9	10,9	72,3	+42,9
<=45	64,9	22,4	2,2	10,6	75,4	+51,1
<=47	68,1	19,2	2,4	10,3	78,4	+58,9
<=50	72,5	14,7	3,0	9,7	82,2	+69,7
<=54	77,4	9,9	4,0	8,8	86,1	+81,8
<=58	80,9	6,4	5,5	7,3	88,1	+91,6
<=62	83,6	3,6	7,2	5,6	89,2	+91,8
<=68	86,1	1,2	9,5	3,3	89,4	+89,2
<=100	87,3	0,0	12,7	0,0	87,3	+85,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	99,4	6,0	173,7:1
<=21	10,6	99,5	12,1	182,9:1
<=24	15,9	98,6	17,9	72,0:1
<=27	22,2	98,8	25,1	80,1:1
<=29	26,7	98,8	30,2	84,6:1
<=31	31,3	98,7	35,4	76,8:1
<=33	36,1	98,4	40,7	61,6:1
<=35	42,0	98,4	47,4	62,0:1
<=37	47,7	98,3	53,7	57,5:1
<=39	52,3	98,1	58,7	51,2:1
<=41	58,1	97,7	65,1	42,3:1
<=43	63,3	97,1	70,4	33,0:1
<=45	67,0	96,8	74,3	29,9:1
<=47	70,6	96,5	78,0	27,8:1
<=50	75,6	96,0	83,1	23,9:1
<=54	81,3	95,1	88,7	19,6:1
<=58	86,3	93,7	92,7	14,8:1
<=62	90,8	92,1	95,9	11,7:1
<=68	95,5	90,1	98,6	9,1:1
<=100	100,0	87,3	100,0	6,9:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005

Tableau 3 (\$2,50/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	99,7
18-21	99,6
22-24	99,6
25-27	99,6
28-29	99,3
30-31	99,3
32-33	99,3
34-35	99,2
36-37	98,5
38-39	98,5
40-41	97,8
42-43	96,7
44-45	96,7
46-47	96,7
48-50	94,1
51-54	92,1
55-58	87,5
59-62	75,9
63-68	67,3
69-100	40,7

Tableau 5 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	-0,3	0,2	0,2	0,2
18-21	-0,2	0,2	0,3	0,3
22-24	+12,6	4,2	5,1	6,0
25-27	+0,2	0,4	0,5	0,6
28-29	-0,7	0,3	0,3	0,3
30-31	+0,2	0,5	0,7	0,9
32-33	-0,3	0,3	0,4	0,5
34-35	+0,5	0,7	0,8	1,1
36-37	-0,9	0,7	0,7	0,7
38-39	+1,1	1,1	1,3	1,7
40-41	-1,8	1,0	1,0	1,1
42-43	+6,9	3,2	3,9	5,1
44-45	-0,9	1,0	1,2	1,5
46-47	+2,3	1,9	2,2	2,8
48-50	+2,4	2,8	3,3	4,4
51-54	-2,0	1,6	1,8	2,1
55-58	+6,6	2,6	3,1	4,1
59-62	-5,3	4,3	4,6	5,4
63-68	+3,2	3,6	4,3	5,3
69-100	+4,1	3,6	4,2	5,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,8	45,7	54,3	78,3
4	+1,1	24,5	31,7	48,3
8	+0,8	18,3	24,6	34,9
16	+1,2	14,5	18,4	25,1
32	+0,9	10,9	13,1	15,7
64	+1,1	7,7	9,4	11,6
128	+1,2	5,4	6,5	8,5
256	+1,2	4,1	4,8	6,0
512	+1,3	2,8	3,3	4,4
1 024	+1,3	2,1	2,4	3,0
2 048	+1,3	1,4	1,6	2,2
4 096	+1,3	1,0	1,2	1,6
8 192	+1,3	0,7	0,8	1,1
16 384	+1,3	0,5	0,6	0,7

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,3	87,2	0,0	7,5	12,8	-88,6
<=21	10,6	81,9	0,0	7,5	18,1	-77,1
<=24	15,7	76,8	0,1	7,4	23,1	-65,8
<=27	22,0	70,5	0,2	7,3	29,3	-52,3
<=29	26,5	66,0	0,2	7,3	33,8	-42,5
<=31	31,1	61,4	0,2	7,3	38,4	-32,5
<=33	35,9	56,6	0,3	7,2	43,1	-22,2
<=35	41,7	50,8	0,3	7,2	48,9	-9,5
<=37	47,3	45,2	0,4	7,1	54,5	+2,8
<=39	51,8	40,7	0,5	7,0	58,8	+12,5
<=41	57,6	34,9	0,5	7,0	64,6	+25,1
<=43	62,5	30,0	0,8	6,8	69,3	+36,0
<=45	66,2	26,3	0,9	6,6	72,8	+44,0
<=47	69,5	23,0	1,1	6,4	75,9	+51,4
<=50	74,3	18,2	1,3	6,2	80,5	+62,0
<=54	79,6	12,9	1,7	5,8	85,4	+74,0
<=58	83,8	8,7	2,6	5,0	88,7	+83,9
<=62	87,4	5,0	3,4	4,1	91,6	+92,7
<=68	90,6	1,9	5,0	2,5	93,1	+94,6
<=100	92,5	0,0	7,5	0,0	92,5	+91,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	99,9	5,7	1 019,0:1
<=21	10,6	99,8	11,4	542,8:1
<=24	15,9	99,1	17,0	107,6:1
<=27	22,2	99,2	23,8	118,6:1
<=29	26,7	99,3	28,7	142,0:1
<=31	31,3	99,3	33,6	136,8:1
<=33	36,1	99,3	38,8	136,9:1
<=35	42,0	99,2	45,1	128,0:1
<=37	47,7	99,2	51,2	129,2:1
<=39	52,3	99,1	56,0	106,4:1
<=41	58,1	99,1	62,3	107,4:1
<=43	63,3	98,8	67,6	83,1:1
<=45	67,0	98,7	71,5	75,9:1
<=47	70,6	98,5	75,1	65,2:1
<=50	75,6	98,3	80,3	57,7:1
<=54	81,3	97,9	86,1	46,8:1
<=58	86,3	97,0	90,6	32,9:1
<=62	90,8	96,3	94,5	26,0:1
<=68	95,5	94,8	97,9	18,2:1
<=100	100,0	92,5	100,0	12,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005**

Tableau 3 (\$5,00/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	100,0
18-21	100,0
22-24	100,0
25-27	100,0
28-29	100,0
30-31	100,0
32-33	100,0
34-35	99,9
36-37	99,9
38-39	99,9
40-41	99,9
42-43	99,9
44-45	99,9
46-47	99,9
48-50	99,8
51-54	99,6
55-58	98,6
59-62	98,3
63-68	94,7
69-100	86,7

Tableau 5 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-24	0,0	0,0	0,0	0,0
25-27	0,0	0,0	0,0	0,0
28-29	0,0	0,0	0,0	0,0
30-31	0,0	0,0	0,0	0,0
32-33	0,0	0,0	0,0	0,0
34-35	-0,1	0,0	0,0	0,0
36-37	-0,1	0,0	0,0	0,0
38-39	0,0	0,1	0,1	0,1
40-41	-0,1	0,1	0,1	0,1
42-43	-0,1	0,1	0,1	0,1
44-45	-0,1	0,1	0,1	0,1
46-47	-0,1	0,1	0,1	0,1
48-50	-0,2	0,1	0,1	0,1
51-54	+0,7	0,6	0,7	0,9
55-58	-1,3	0,7	0,7	0,7
59-62	+1,1	1,1	1,3	1,6
63-68	+1,2	1,7	2,0	2,6
69-100	-2,8	2,4	2,6	3,3

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,4	2,7	6,6	50,0
4	0,0	2,4	12,7	25,8
8	0,0	5,7	9,0	14,6
16	0,0	4,6	6,1	9,1
32	-0,1	3,1	3,8	5,4
64	-0,1	2,0	2,4	4,0
128	-0,1	1,5	1,9	2,6
256	0,0	1,1	1,3	1,8
512	0,0	0,8	1,0	1,3
1 024	0,0	0,6	0,7	0,9
2 048	0,0	0,4	0,5	0,7
4 096	0,0	0,3	0,3	0,5
8 192	0,0	0,2	0,3	0,4
16 384	-0,1	0,2	0,2	0,2

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\,384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,3	93,6	0,0	1,1	6,4	-89,4
<=21	10,6	88,3	0,0	1,1	11,7	-78,6
<=24	15,9	83,0	0,0	1,1	17,0	-67,9
<=27	22,2	76,7	0,0	1,1	23,3	-55,2
<=29	26,7	72,2	0,0	1,1	27,8	-46,0
<=31	31,3	67,6	0,0	1,1	32,4	-36,7
<=33	36,1	62,8	0,0	1,1	37,2	-27,0
<=35	42,0	56,9	0,0	1,1	43,1	-15,0
<=37	47,7	51,2	0,0	1,1	48,8	-3,5
<=39	52,2	46,7	0,0	1,1	53,3	+5,7
<=41	58,1	40,8	0,0	1,1	59,2	+17,5
<=43	63,3	35,6	0,0	1,1	64,4	+28,0
<=45	67,0	31,9	0,0	1,1	68,1	+35,5
<=47	70,5	28,4	0,0	1,1	71,6	+42,7
<=50	75,5	23,4	0,0	1,1	76,6	+52,8
<=54	81,2	17,7	0,1	1,0	82,2	+64,3
<=58	86,2	12,7	0,1	1,0	87,2	+74,5
<=62	90,6	8,3	0,2	0,9	91,4	+83,4
<=68	95,0	3,9	0,5	0,6	95,6	+92,7
<=100	98,9	0,0	1,1	0,0	98,9	+98,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	100,0	5,3	Uniquement pauvres ciblés
<=21	10,6	100,0	10,7	Uniquement pauvres ciblés
<=24	15,9	100,0	16,1	Uniquement pauvres ciblés
<=27	22,2	100,0	22,4	Uniquement pauvres ciblés
<=29	26,7	100,0	27,0	Uniquement pauvres ciblés
<=31	31,3	100,0	31,7	Uniquement pauvres ciblés
<=33	36,1	100,0	36,5	Uniquement pauvres ciblés
<=35	42,0	100,0	42,5	Uniquement pauvres ciblés
<=37	47,7	100,0	48,2	Uniquement pauvres ciblés
<=39	52,3	100,0	52,8	3 963,1:1
<=41	58,1	100,0	58,7	4 407,9:1
<=43	63,3	100,0	64,0	4 799,5:1
<=45	67,0	100,0	67,8	5 084,0:1
<=47	70,6	100,0	71,3	5 351,3:1
<=50	75,6	100,0	76,4	3 021,8:1
<=54	81,3	99,9	82,1	867,0:1
<=58	86,3	99,9	87,2	838,9:1
<=62	90,8	99,7	91,6	370,2:1
<=68	95,5	99,5	96,1	181,6:1
<=100	100,0	98,9	100,0	90,2:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$1,90/jour PPA 2011) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	97,5
18-21	94,8
22-24	93,3
25-27	90,9
28-29	89,4
30-31	89,4
32-33	87,9
34-35	84,3
36-37	82,2
38-39	79,1
40-41	73,3
42-43	72,4
44-45	64,4
46-47	61,4
48-50	52,1
51-54	44,6
55-58	39,1
59-62	26,1
63-68	16,3
69-100	6,4

Tableau 5 (\$1,90/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+5,3	2,0	2,5	3,3
18-21	-3,0	1,9	1,9	2,1
22-24	+13,1	4,0	4,9	6,2
25-27	+1,9	1,9	2,3	2,9
28-29	+15,6	4,8	5,7	7,4
30-31	-0,5	2,0	2,3	3,1
32-33	0,0	2,3	2,7	3,4
34-35	+3,7	2,6	3,1	4,1
36-37	+3,6	3,5	4,2	5,5
38-39	+11,2	4,0	4,9	6,6
40-41	-2,8	3,0	3,5	4,8
42-43	+11,3	4,0	4,7	6,1
44-45	-9,9	6,6	7,0	7,5
46-47	+2,0	4,0	4,9	6,6
48-50	+9,5	3,7	4,3	5,6
51-54	+6,9	3,3	3,9	4,9
55-58	+7,7	3,0	3,5	4,6
59-62	+8,2	2,7	3,2	4,5
63-68	+0,7	2,6	3,2	4,4
69-100	+2,8	1,0	1,3	1,7

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$1,90/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,0	68,8	75,1	89,2
4	+2,2	37,9	45,1	56,5
8	+2,6	30,3	35,6	48,0
16	+3,3	22,4	25,9	37,9
32	+3,9	16,5	19,5	25,1
64	+4,1	12,0	14,0	17,1
128	+4,3	8,1	9,4	13,2
256	+4,4	5,9	7,2	9,5
512	+4,6	4,2	4,9	6,3
1 024	+4,6	3,1	3,6	4,6
2 048	+4,5	2,1	2,5	3,5
4 096	+4,5	1,4	1,8	2,4
8 192	+4,5	1,1	1,3	1,6
16 384	+4,5	0,7	0,9	1,2

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\,384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$1,90/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,0	62,8	0,3	32,0	36,9	-84,9
<=21	10,2	57,6	0,4	31,8	42,0	-69,3
<=24	14,9	52,8	0,9	31,3	46,2	-54,5
<=27	20,6	47,1	1,5	30,7	51,3	-36,8
<=29	24,5	43,2	2,2	30,1	54,6	-24,4
<=31	28,6	39,1	2,7	29,6	58,2	-11,5
<=33	32,8	34,9	3,3	29,0	61,8	+1,8
<=35	37,7	30,0	4,3	28,0	65,7	+17,8
<=37	42,4	25,4	5,4	26,9	69,3	+32,9
<=39	45,7	22,1	6,6	25,7	71,3	+44,5
<=41	50,1	17,7	8,0	24,2	74,3	+59,7
<=43	53,8	14,0	9,5	22,7	76,5	+72,8
<=45	56,3	11,4	10,7	21,5	77,8	+82,1
<=47	58,5	9,3	12,1	20,2	78,6	+82,1
<=50	61,2	6,5	14,3	17,9	79,2	+78,9
<=54	63,9	3,9	17,5	14,8	78,7	+74,2
<=58	65,7	2,1	20,6	11,6	77,3	+69,5
<=62	66,8	1,0	24,0	8,2	75,0	+64,5
<=68	67,5	0,2	28,0	4,3	71,8	+58,7
<=100	67,7	0,0	32,3	0,0	67,7	+52,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$1,90/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	94,7	7,3	17,7:1
<=21	10,6	96,0	15,0	24,0:1
<=24	15,9	94,1	22,0	15,9:1
<=27	22,2	93,1	30,4	13,4:1
<=29	26,7	91,9	36,2	11,4:1
<=31	31,3	91,5	42,3	10,7:1
<=33	36,1	90,9	48,5	10,0:1
<=35	42,0	89,8	55,7	8,8:1
<=37	47,7	88,8	62,5	7,9:1
<=39	52,3	87,4	67,4	6,9:1
<=41	58,1	86,2	73,9	6,2:1
<=43	63,3	85,0	79,4	5,7:1
<=45	67,0	84,0	83,1	5,2:1
<=47	70,6	82,9	86,3	4,8:1
<=50	75,6	81,1	90,4	4,3:1
<=54	81,3	78,5	94,3	3,7:1
<=58	86,3	76,1	97,0	3,2:1
<=62	90,8	73,5	98,6	2,8:1
<=68	95,5	70,7	99,7	2,4:1
<=100	100,0	67,7	100,0	2,1:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,20/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$3,20/jour PPA 2011) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	99,3
18-21	99,2
22-24	99,2
25-27	99,2
28-29	98,3
30-31	98,3
32-33	98,3
34-35	98,0
36-37	97,0
38-39	97,0
40-41	94,7
42-43	93,9
44-45	93,9
46-47	91,7
48-50	88,0
51-54	83,5
55-58	77,9
59-62	63,5
63-68	53,4
69-100	26,6

Tableau 5 (\$3,20/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	-0,1	0,5	0,6	0,8
18-21	-0,5	0,4	0,4	0,4
22-24	+12,5	4,2	5,0	6,0
25-27	0,0	0,4	0,5	0,7
28-29	-0,8	0,7	0,7	1,0
30-31	+0,4	0,9	1,1	1,6
32-33	+2,4	1,3	1,6	2,1
34-35	-0,5	0,7	0,8	1,3
36-37	-1,7	1,1	1,1	1,2
38-39	+0,3	1,2	1,4	1,8
40-41	-2,5	1,6	1,7	1,8
42-43	+16,2	4,0	4,8	6,2
44-45	-1,0	1,4	1,6	2,0
46-47	-1,3	2,0	2,5	3,0
48-50	+7,5	3,8	4,5	5,8
51-54	-3,1	2,6	2,8	3,2
55-58	+14,9	3,5	4,0	5,5
59-62	+5,6	4,2	4,9	6,3
63-68	0,0	3,7	4,4	5,6
69-100	+1,9	3,0	3,7	4,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$3,20/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,2	50,0	67,3	79,1
4	+1,6	29,4	39,3	53,0
8	+1,3	22,0	26,8	37,4
16	+2,0	16,5	21,7	29,0
32	+2,1	12,5	15,1	20,5
64	+2,2	9,3	11,2	13,9
128	+2,4	6,8	7,7	9,6
256	+2,3	4,8	5,9	7,5
512	+2,5	3,3	4,0	5,2
1 024	+2,5	2,4	2,8	3,6
2 048	+2,5	1,6	1,9	2,6
4 096	+2,5	1,2	1,4	1,8
8 192	+2,5	0,8	0,9	1,3
16 384	+2,5	0,6	0,7	0,9

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$3,20/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,2	82,5	0,0	12,2	17,4	-88,1
<=21	10,6	77,2	0,0	12,2	22,7	-75,9
<=24	15,7	72,1	0,2	12,0	27,7	-64,1
<=27	21,9	65,9	0,3	12,0	33,9	-49,8
<=29	26,4	61,4	0,3	11,9	38,3	-39,5
<=31	30,9	56,8	0,4	11,8	42,8	-29,1
<=33	35,6	52,2	0,6	11,7	47,2	-18,3
<=35	41,4	46,4	0,7	11,6	53,0	-5,0
<=37	46,9	40,8	0,8	11,5	58,4	+7,8
<=39	51,3	36,5	1,0	11,3	62,6	+18,0
<=41	56,9	30,8	1,2	11,0	68,0	+31,1
<=43	61,6	26,2	1,7	10,5	72,1	+42,3
<=45	65,1	22,7	2,0	10,3	75,3	+50,5
<=47	68,3	19,5	2,2	10,0	78,3	+58,2
<=50	72,8	15,0	2,8	9,4	82,2	+69,0
<=54	77,6	10,1	3,7	8,6	86,2	+81,1
<=58	81,2	6,6	5,2	7,1	88,3	+90,9
<=62	84,0	3,8	6,8	5,4	89,5	+92,3
<=68	86,5	1,3	9,0	3,2	89,7	+89,7
<=100	87,8	0,0	12,2	0,0	87,8	+86,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$3,20/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	99,4	6,0	173,7:1
<=21	10,6	99,6	12,0	237,7:1
<=24	15,9	98,7	17,9	76,7:1
<=27	22,2	98,8	25,0	84,2:1
<=29	26,7	98,9	30,1	88,4:1
<=31	31,3	98,8	35,2	79,5:1
<=33	36,1	98,4	40,5	63,1:1
<=35	42,0	98,4	47,1	63,3:1
<=37	47,7	98,4	53,5	61,4:1
<=39	52,3	98,2	58,5	54,0:1
<=41	58,1	97,9	64,9	47,7:1
<=43	63,3	97,3	70,2	36,6:1
<=45	67,0	97,1	74,1	33,1:1
<=47	70,6	96,8	77,8	30,5:1
<=50	75,6	96,3	82,9	26,1:1
<=54	81,3	95,5	88,5	21,1:1
<=58	86,3	94,0	92,5	15,8:1
<=62	90,8	92,5	95,7	12,4:1
<=68	95,5	90,6	98,6	9,6:1
<=100	100,0	87,8	100,0	7,2:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,50/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$5,50/jour PPA 2011) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	100,0
18-21	100,0
22-24	99,9
25-27	99,9
28-29	99,9
30-31	99,9
32-33	99,9
34-35	99,9
36-37	99,9
38-39	99,8
40-41	99,4
42-43	99,4
44-45	99,2
46-47	99,2
48-50	99,1
51-54	98,3
55-58	96,4
59-62	94,7
63-68	86,3
69-100	65,3

Tableau 5 (\$5,50/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	0,0	0,0	0,0	0,1
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-24	-0,1	0,1	0,1	0,1
25-27	+0,3	0,4	0,5	0,6
28-29	-0,1	0,1	0,1	0,1
30-31	-0,1	0,1	0,1	0,1
32-33	0,0	0,1	0,1	0,2
34-35	-0,1	0,1	0,1	0,1
36-37	-0,1	0,1	0,1	0,1
38-39	+0,7	0,6	0,7	0,9
40-41	-0,6	0,3	0,3	0,3
42-43	-0,4	0,3	0,3	0,3
44-45	-0,3	0,4	0,5	0,6
46-47	+2,0	1,6	1,9	2,3
48-50	-0,4	0,4	0,4	0,6
51-54	+1,1	1,0	1,2	1,5
55-58	+0,5	1,3	1,4	1,8
59-62	+0,4	1,5	1,8	2,2
63-68	+7,8	3,5	4,2	5,4
69-100	-1,5	3,5	4,4	5,4

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$5,50/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,5	6,8	44,7	65,1
4	+0,6	18,0	22,2	32,8
8	+0,5	11,0	14,9	25,9
16	+0,6	8,2	10,4	17,1
32	+0,3	5,4	7,1	10,6
64	+0,3	4,1	5,1	7,4
128	+0,4	3,1	3,7	5,5
256	+0,4	2,3	2,8	3,7
512	+0,4	1,6	1,8	2,4
1 024	+0,4	1,1	1,4	1,8
2 048	+0,4	0,8	0,9	1,3
4 096	+0,4	0,6	0,7	0,9
8 192	+0,4	0,4	0,5	0,6
16 384	+0,4	0,3	0,3	0,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$5,50/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,3	91,6	0,0	3,2	8,4	-89,1
<=21	10,6	86,2	0,0	3,2	13,8	-78,1
<=24	15,9	80,9	0,0	3,2	19,0	-67,2
<=27	22,1	74,7	0,0	3,2	25,3	-54,3
<=29	26,7	70,2	0,0	3,2	29,8	-44,9
<=31	31,3	65,5	0,0	3,2	34,4	-35,3
<=33	36,1	60,7	0,0	3,1	39,2	-25,4
<=35	42,0	54,8	0,0	3,1	45,1	-13,2
<=37	47,7	49,2	0,0	3,1	50,8	-1,5
<=39	52,2	44,7	0,1	3,1	55,3	+7,9
<=41	58,0	38,8	0,1	3,1	61,1	+20,0
<=43	63,2	33,7	0,1	3,1	66,2	+30,6
<=45	66,9	29,9	0,1	3,0	69,9	+38,3
<=47	70,3	26,5	0,2	3,0	73,3	+45,5
<=50	75,3	21,5	0,2	2,9	78,2	+55,8
<=54	80,9	15,9	0,4	2,8	83,6	+67,5
<=58	85,7	11,1	0,6	2,6	88,3	+77,7
<=62	89,9	6,9	0,9	2,2	92,1	+86,6
<=68	93,8	3,0	1,7	1,5	95,3	+95,6
<=100	96,8	0,0	3,2	0,0	96,8	+96,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$5,50/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	99,9	5,4	1 019,0:1
<=21	10,6	100,0	10,9	2 056,7:1
<=24	15,9	100,0	16,4	3 079,9:1
<=27	22,2	99,9	22,9	761,8:1
<=29	26,7	99,9	27,5	917,8:1
<=31	31,3	99,9	32,3	1 077,0:1
<=33	36,1	99,9	37,3	930,1:1
<=35	42,0	99,9	43,4	1 082,6:1
<=37	47,7	99,9	49,2	1 228,7:1
<=39	52,3	99,8	53,9	591,5:1
<=41	58,1	99,8	59,9	658,0:1
<=43	63,3	99,8	65,2	552,5:1
<=45	67,0	99,8	69,1	452,7:1
<=47	70,6	99,7	72,7	331,7:1
<=50	75,6	99,7	77,8	302,7:1
<=54	81,3	99,5	83,6	191,1:1
<=58	86,3	99,3	88,5	141,1:1
<=62	90,8	99,0	92,8	96,0:1
<=68	95,5	98,2	96,9	54,7:1
<=100	100,0	96,8	100,0	30,4:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$21,70/jour PPA 2011

Tableau 3 (\$21,70/jour PPA 2011) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	100,0
18-21	100,0
22-24	100,0
25-27	100,0
28-29	100,0
30-31	100,0
32-33	100,0
34-35	100,0
36-37	100,0
38-39	100,0
40-41	100,0
42-43	100,0
44-45	100,0
46-47	100,0
48-50	100,0
51-54	100,0
55-58	100,0
59-62	100,0
63-68	100,0
69-100	99,5

Tableau 5 (\$21,70/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	0,0	0,0	0,0	0,1
18-21	0,0	0,0	0,0	0,0
22-24	-0,1	0,1	0,1	0,1
25-27	+0,3	0,4	0,5	0,6
28-29	-0,1	0,1	0,1	0,1
30-31	-0,1	0,1	0,1	0,1
32-33	0,0	0,1	0,1	0,2
34-35	-0,1	0,1	0,1	0,1
36-37	-0,1	0,1	0,1	0,1
38-39	+0,7	0,6	0,7	0,9
40-41	-0,6	0,3	0,3	0,3
42-43	-0,4	0,3	0,3	0,3
44-45	-0,3	0,4	0,5	0,6
46-47	+2,0	1,6	1,9	2,3
48-50	-0,4	0,4	0,4	0,6
51-54	+1,1	1,0	1,2	1,5
55-58	+0,5	1,3	1,4	1,8
59-62	+0,4	1,5	1,8	2,2
63-68	+7,8	3,5	4,2	5,4
69-100	-1,5	3,5	4,4	5,4

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (\$21,70/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,5	6,8	44,7	65,1
4	+0,6	18,0	22,2	32,8
8	+0,5	11,0	14,9	25,9
16	+0,6	8,2	10,4	17,1
32	+0,3	5,4	7,1	10,6
64	+0,3	4,1	5,1	7,4
128	+0,4	3,1	3,7	5,5
256	+0,4	2,3	2,8	3,7
512	+0,4	1,6	1,8	2,4
1 024	+0,4	1,1	1,4	1,8
2 048	+0,4	0,8	0,9	1,3
4 096	+0,4	0,6	0,7	0,9
8 192	+0,4	0,4	0,5	0,6
16 384	+0,4	0,3	0,3	0,5

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (\$21,70/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,3	91,6	0,0	3,2	8,4	-89,1
<=21	10,6	86,2	0,0	3,2	13,8	-78,1
<=24	15,9	80,9	0,0	3,2	19,0	-67,2
<=27	22,1	74,7	0,0	3,2	25,3	-54,3
<=29	26,7	70,2	0,0	3,2	29,8	-44,9
<=31	31,3	65,5	0,0	3,2	34,4	-35,3
<=33	36,1	60,7	0,0	3,1	39,2	-25,4
<=35	42,0	54,8	0,0	3,1	45,1	-13,2
<=37	47,7	49,2	0,0	3,1	50,8	-1,5
<=39	52,2	44,7	0,1	3,1	55,3	+7,9
<=41	58,0	38,8	0,1	3,1	61,1	+20,0
<=43	63,2	33,7	0,1	3,1	66,2	+30,6
<=45	66,9	29,9	0,1	3,0	69,9	+38,3
<=47	70,3	26,5	0,2	3,0	73,3	+45,5
<=50	75,3	21,5	0,2	2,9	78,2	+55,8
<=54	80,9	15,9	0,4	2,8	83,6	+67,5
<=58	85,7	11,1	0,6	2,6	88,3	+77,7
<=62	89,9	6,9	0,9	2,2	92,1	+86,6
<=68	93,8	3,0	1,7	1,5	95,3	+95,6
<=100	96,8	0,0	3,2	0,0	96,8	+96,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (\$21,70/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	99,9	5,4	1 019,0:1
<=21	10,6	100,0	10,9	2 056,7:1
<=24	15,9	100,0	16,4	3 079,9:1
<=27	22,2	99,9	22,9	761,8:1
<=29	26,7	99,9	27,5	917,8:1
<=31	31,3	99,9	32,3	1 077,0:1
<=33	36,1	99,9	37,3	930,1:1
<=35	42,0	99,9	43,4	1 082,6:1
<=37	47,7	99,9	49,2	1 228,7:1
<=39	52,3	99,8	53,9	591,5:1
<=41	58,1	99,8	59,9	658,0:1
<=43	63,3	99,8	65,2	552,5:1
<=45	67,0	99,8	69,1	452,7:1
<=47	70,6	99,7	72,7	331,7:1
<=50	75,6	99,7	77,8	302,7:1
<=54	81,3	99,5	83,6	191,1:1
<=58	86,3	99,3	88,5	141,1:1
<=62	90,8	99,0	92,8	96,0:1
<=68	95,5	98,2	96,9	54,7:1
<=100	100,0	96,8	100,0	30,4:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national

Tableau 3 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	66,4
18-21	55,4
22-24	53,6
25-27	44,7
28-29	34,6
30-31	34,6
32-33	34,6
34-35	28,9
36-37	23,7
38-39	20,0
40-41	16,6
42-43	14,9
44-45	10,0
46-47	9,3
48-50	9,0
51-54	4,5
55-58	3,7
59-62	2,6
63-68	0,9
69-100	0,0

Tableau 5 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+17,9	4,1	4,6	6,3
18-21	+11,1	3,3	3,9	4,8
22-24	+15,0	3,7	4,5	5,8
25-27	-5,9	4,6	4,9	5,7
28-29	-0,8	3,5	4,1	5,5
30-31	-5,2	4,7	5,3	6,7
32-33	+1,4	3,8	4,5	6,1
34-35	+4,5	2,8	3,2	4,1
36-37	-5,0	4,3	4,6	5,8
38-39	+8,0	2,0	2,3	3,0
40-41	+7,4	1,4	1,7	2,2
42-43	+6,5	1,6	2,0	2,6
44-45	-15,3	10,1	10,4	11,2
46-47	+0,3	2,0	2,4	3,3
48-50	+3,2	1,5	1,7	2,3
51-54	+0,8	0,9	1,1	1,4
55-58	+0,9	0,9	1,0	1,4
59-62	-2,5	2,3	2,5	3,1
63-68	-1,0	0,9	1,0	1,3
69-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0,0	65,9	70,2	80,9
4	+1,5	34,9	40,3	57,9
8	+1,7	27,3	32,6	41,5
16	+1,8	20,2	23,8	31,6
32	+2,0	14,4	17,8	22,5
64	+2,1	10,1	11,9	15,7
128	+2,1	7,5	8,7	11,1
256	+2,2	5,3	5,9	8,2
512	+2,2	3,5	4,3	5,8
1 024	+2,2	2,5	2,9	3,7
2 048	+2,2	1,8	2,2	2,7
4 096	+2,2	1,3	1,5	2,0
8 192	+2,2	0,9	1,1	1,4
16 384	+2,2	0,7	0,7	1,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	3,5	20,6	1,8	74,1	77,6	-63,7
<=21	6,3	17,8	4,4	71,5	77,8	-30,0
<=24	8,6	15,5	7,3	68,6	77,1	+1,4
<=27	11,6	12,5	10,6	65,3	76,9	+40,0
<=29	13,5	10,6	13,2	62,7	76,1	+45,1
<=31	15,0	9,1	16,3	59,6	74,7	+32,4
<=33	16,5	7,6	19,6	56,3	72,9	+18,9
<=35	18,1	6,0	23,9	52,0	70,1	+0,8
<=37	19,6	4,5	28,1	47,8	67,3	-16,7
<=39	20,4	3,7	31,8	44,1	64,5	-32,1
<=41	21,3	2,8	36,8	39,1	60,3	-52,8
<=43	22,0	2,1	41,3	34,6	56,5	-71,4
<=45	22,5	1,6	44,5	31,4	54,0	-84,5
<=47	22,9	1,2	47,6	28,3	51,2	-97,6
<=50	23,3	0,8	52,2	23,7	47,0	-116,7
<=54	23,7	0,4	57,6	18,3	41,9	-139,1
<=58	23,9	0,2	62,5	13,4	37,3	-159,2
<=62	24,0	0,1	66,8	9,1	33,1	-177,2
<=68	24,1	0,0	71,4	4,5	28,6	-196,4
<=100	24,1	0,0	75,9	0,0	24,1	-214,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	66,2	14,5	2,0:1
<=21	10,6	59,0	26,0	1,4:1
<=24	15,9	53,9	35,5	1,2:1
<=27	22,2	52,2	48,0	1,1:1
<=29	26,7	50,4	55,9	1,0:1
<=31	31,3	48,0	62,4	0,9:1
<=33	36,1	45,8	68,6	0,8:1
<=35	42,0	43,1	75,1	0,8:1
<=37	47,7	41,0	81,2	0,7:1
<=39	52,2	39,1	84,7	0,6:1
<=41	58,1	36,6	88,2	0,6:1
<=43	63,3	34,7	91,1	0,5:1
<=45	67,0	33,6	93,6	0,5:1
<=47	70,5	32,5	95,1	0,5:1
<=50	75,6	30,9	96,8	0,4:1
<=54	81,3	29,1	98,2	0,4:1
<=58	86,3	27,6	99,0	0,4:1
<=62	90,8	26,4	99,6	0,4:1
<=68	95,5	25,2	100,0	0,3:1
<=100	100,0	24,1	100,0	0,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile)

Tableau 3 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	50,5
18-21	37,2
22-24	32,0
25-27	25,5
28-29	22,4
30-31	21,5
32-33	18,3
34-35	14,8
36-37	13,0
38-39	10,6
40-41	8,0
42-43	6,6
44-45	4,5
46-47	4,5
48-50	4,5
51-54	1,8
55-58	1,2
59-62	0,6
63-68	0,6
69-100	0,0

Tableau 5 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+11,9	3,5	4,1	5,6
18-21	+6,6	3,0	3,5	4,7
22-24	+10,5	2,9	3,4	4,8
25-27	-11,4	7,4	7,7	8,6
28-29	+0,5	2,8	3,4	4,7
30-31	+1,6	3,7	4,6	5,6
32-33	+7,2	1,8	2,3	3,0
34-35	+3,4	2,2	2,6	3,3
36-37	-2,9	2,9	3,4	4,9
38-39	+4,4	1,3	1,5	2,2
40-41	+4,4	0,8	1,0	1,3
42-43	+3,1	0,8	1,0	1,3
44-45	-13,2	9,0	9,5	10,1
46-47	+0,8	1,3	1,6	2,0
48-50	+2,2	0,7	0,8	1,1
51-54	+0,3	0,5	0,6	0,8
55-58	+0,3	0,5	0,6	0,8
59-62	-0,1	0,4	0,5	0,6
63-68	+0,4	0,2	0,2	0,3
69-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,2	57,9	67,9	73,0
4	+0,7	29,4	37,1	48,9
8	+1,4	22,7	26,8	36,1
16	+1,1	17,2	20,1	26,3
32	+1,3	11,6	14,6	19,3
64	+1,3	8,3	10,0	13,9
128	+1,5	6,0	7,3	9,1
256	+1,5	4,3	5,1	6,4
512	+1,5	3,0	3,5	4,6
1 024	+1,5	2,0	2,3	3,2
2 048	+1,5	1,4	1,7	2,3
4 096	+1,5	1,0	1,2	1,7
8 192	+1,5	0,8	0,9	1,3
16 384	+1,5	0,6	0,7	0,8

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	2,7	11,9	2,6	82,9	85,6	-45,4
<=21	4,6	10,0	6,0	79,4	84,0	+4,3
<=24	6,0	8,5	9,8	75,6	81,6	+32,5
<=27	8,1	6,5	14,1	71,3	79,4	+3,2
<=29	9,3	5,3	17,4	68,0	77,3	-19,6
<=31	10,1	4,5	21,2	64,2	74,3	-45,7
<=33	10,9	3,7	25,3	60,2	71,0	-73,3
<=35	11,7	2,9	30,4	55,1	66,7	-108,4
<=37	12,4	2,1	35,3	50,2	62,6	-142,0
<=39	12,9	1,7	39,4	46,1	58,9	-170,2
<=41	13,3	1,3	44,8	40,6	53,9	-207,8
<=43	13,6	0,9	49,7	35,8	49,4	-240,8
<=45	13,9	0,7	53,1	32,3	46,2	-264,7
<=47	14,1	0,5	56,5	28,9	43,0	-287,8
<=50	14,3	0,3	61,3	24,1	38,4	-320,7
<=54	14,5	0,1	66,9	18,6	33,0	-358,9
<=58	14,5	0,1	71,8	13,6	28,1	-393,0
<=62	14,6	0,0	76,3	9,2	23,7	-423,4
<=68	14,6	0,0	81,0	4,5	19,0	-455,8
<=100	14,6	0,0	85,4	0,0	14,6	-486,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	51,4	18,5	1,1:1
<=21	10,6	43,3	31,5	0,8:1
<=24	15,9	38,1	41,5	0,6:1
<=27	22,2	36,3	55,3	0,6:1
<=29	26,7	34,7	63,6	0,5:1
<=31	31,3	32,2	69,2	0,5:1
<=33	36,1	30,1	74,6	0,4:1
<=35	42,0	27,8	80,1	0,4:1
<=37	47,7	26,1	85,4	0,4:1
<=39	52,3	24,7	88,4	0,3:1
<=41	58,1	22,8	91,1	0,3:1
<=43	63,3	21,5	93,5	0,3:1
<=45	67,0	20,7	95,4	0,3:1
<=47	70,6	19,9	96,5	0,2:1
<=50	75,6	18,9	98,0	0,2:1
<=54	81,3	17,8	99,2	0,2:1
<=58	86,3	16,8	99,6	0,2:1
<=62	90,8	16,0	99,9	0,2:1
<=68	95,5	15,2	100,0	0,2:1
<=100	100,0	14,6	100,0	0,2:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile)

Tableau 3 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	77,1
18-21	66,6
22-24	64,7
25-27	53,7
28-29	45,1
30-31	45,1
32-33	43,3
34-35	35,6
36-37	32,9
38-39	29,3
40-41	24,1
42-43	21,3
44-45	18,8
46-47	13,6
48-50	12,7
51-54	6,2
55-58	5,6
59-62	3,9
63-68	1,6
69-100	0,0

Tableau 5 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+13,2	4,2	5,1	6,9
18-21	+12,2	3,5	4,2	5,5
22-24	+15,3	4,1	4,8	6,4
25-27	-1,5	3,2	4,0	4,9
28-29	+2,3	3,8	4,4	5,6
30-31	+0,5	4,2	5,0	7,0
32-33	+2,1	3,7	4,7	6,0
34-35	-4,1	3,7	4,0	5,3
36-37	-0,5	3,5	4,3	5,8
38-39	+8,8	2,9	3,4	4,3
40-41	+9,4	1,8	2,1	2,8
42-43	+6,9	2,1	2,5	3,5
44-45	-13,5	9,1	9,4	10,2
46-47	+0,8	2,3	2,8	3,9
48-50	+3,6	1,6	2,0	2,5
51-54	-5,1	3,9	4,1	4,6
55-58	-1,3	2,0	2,4	3,2
59-62	-2,4	2,2	2,5	3,3
63-68	-0,5	0,9	1,0	1,3
69-100	0,0	0,0	0,0	0,0

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,9	70,3	73,9	85,7
4	+1,3	38,6	47,3	60,8
8	+1,3	28,5	33,9	44,4
16	+1,4	20,5	25,8	32,8
32	+2,2	15,4	18,8	24,3
64	+2,1	10,9	12,7	17,3
128	+2,2	8,0	9,7	12,9
256	+2,3	5,6	6,6	8,6
512	+2,3	4,0	4,7	6,4
1 024	+2,3	2,7	3,1	4,0
2 048	+2,3	2,0	2,2	2,8
4 096	+2,3	1,4	1,6	2,3
8 192	+2,4	1,0	1,2	1,5
16 384	+2,4	0,7	0,8	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	3,9	26,9	1,3	67,9	71,8	-70,2
<=21	7,3	23,5	3,3	65,9	73,2	-41,9
<=24	10,1	20,7	5,8	63,4	73,5	-15,6
<=27	13,5	17,3	8,7	60,5	74,0	+15,8
<=29	15,8	15,0	10,9	58,3	74,1	+38,0
<=31	17,7	13,0	13,6	55,6	73,4	+55,9
<=33	19,7	11,1	16,4	52,8	72,5	+46,6
<=35	21,9	8,9	20,1	49,1	71,0	+34,7
<=37	23,9	6,9	23,8	45,4	69,2	+22,6
<=39	25,1	5,7	27,2	42,0	67,1	+11,7
<=41	26,4	4,4	31,7	37,5	63,8	-3,1
<=43	27,4	3,4	35,9	33,3	60,7	-16,5
<=45	28,3	2,5	38,7	30,5	58,8	-25,7
<=47	28,9	1,9	41,7	27,6	56,5	-35,3
<=50	29,6	1,2	46,0	23,2	52,8	-49,4
<=54	30,1	0,7	51,2	18,0	48,2	-66,2
<=58	30,5	0,3	55,9	13,3	43,8	-81,5
<=62	30,7	0,1	60,2	9,1	39,7	-95,3
<=68	30,8	0,0	64,8	4,5	35,2	-110,3
<=100	30,8	0,0	69,2	0,0	30,8	-124,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	74,8	12,8	3,0:1
<=21	10,6	68,6	23,6	2,2:1
<=24	15,9	63,7	32,8	1,8:1
<=27	22,2	60,8	43,8	1,6:1
<=29	26,7	59,2	51,3	1,5:1
<=31	31,3	56,7	57,6	1,3:1
<=33	36,1	54,5	63,9	1,2:1
<=35	42,0	52,1	71,2	1,1:1
<=37	47,7	50,0	77,5	1,0:1
<=39	52,3	48,0	81,4	0,9:1
<=41	58,1	45,4	85,6	0,8:1
<=43	63,3	43,3	89,0	0,8:1
<=45	67,0	42,3	92,0	0,7:1
<=47	70,6	41,0	93,9	0,7:1
<=50	75,6	39,1	96,0	0,6:1
<=54	81,3	37,1	97,9	0,6:1
<=58	86,3	35,3	98,9	0,5:1
<=62	90,8	33,8	99,6	0,5:1
<=68	95,5	32,2	100,0	0,5:1
<=100	100,0	30,8	100,0	0,4:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile)

Tableau 3 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	84,1
18-21	75,3
22-24	74,1
25-27	67,2
28-29	62,0
30-31	60,3
32-33	57,8
34-35	49,0
36-37	46,7
38-39	39,5
40-41	33,6
42-43	30,2
44-45	27,9
46-47	20,5
48-50	17,7
51-54	10,9
55-58	9,1
59-62	6,6
63-68	3,2
69-100	0,2

Tableau 5 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+15,0	4,4	5,4	7,1
18-21	+11,2	3,7	4,5	5,8
22-24	+13,7	4,0	4,7	6,1
25-27	-0,7	2,8	3,5	4,7
28-29	+5,3	4,2	5,0	6,7
30-31	+3,6	4,0	5,2	6,3
32-33	+4,9	3,7	4,4	5,8
34-35	-1,3	3,3	4,1	5,4
36-37	+0,6	3,9	4,6	5,9
38-39	+3,4	4,0	4,8	6,2
40-41	+7,4	2,6	3,2	4,4
42-43	+7,3	2,6	3,3	4,0
44-45	-11,6	8,2	8,5	9,1
46-47	-2,0	3,0	3,6	4,7
48-50	+1,1	2,3	2,6	3,5
51-54	-3,3	3,0	3,3	4,0
55-58	+0,7	2,1	2,6	3,3
59-62	-0,3	2,1	2,5	3,4
63-68	0,0	1,0	1,2	1,6
69-100	-1,2	1,0	1,1	1,3

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,4	68,5	78,8	87,5
4	+1,2	41,4	48,5	63,6
8	+1,6	31,5	37,3	46,0
16	+1,7	23,0	28,1	38,4
32	+2,4	16,2	19,5	26,4
64	+2,3	11,4	13,2	17,3
128	+2,5	8,3	10,0	13,0
256	+2,6	6,2	7,2	9,6
512	+2,7	4,4	5,0	6,5
1 024	+2,7	3,0	3,5	4,3
2 048	+2,7	2,1	2,5	3,2
4 096	+2,7	1,5	1,8	2,5
8 192	+2,8	1,1	1,3	1,7
16 384	+2,8	0,7	0,9	1,2

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	4,3	35,5	1,0	59,3	63,5	-76,0
<=21	8,2	31,6	2,4	57,8	66,0	-52,8
<=24	11,6	28,1	4,2	56,0	67,6	-30,8
<=27	15,8	23,9	6,3	53,9	69,7	-4,5
<=29	18,8	21,0	7,9	52,3	71,1	+14,4
<=31	21,4	18,4	9,9	50,3	71,7	+32,6
<=33	24,0	15,8	12,2	48,1	72,0	+51,1
<=35	26,9	12,9	15,2	45,1	71,9	+61,8
<=37	29,4	10,4	18,3	41,9	71,3	+53,9
<=39	31,1	8,7	21,2	39,1	70,1	+46,7
<=41	33,0	6,7	25,1	35,2	68,2	+36,9
<=43	34,6	5,2	28,7	31,6	66,2	+27,9
<=45	35,8	3,9	31,2	29,0	64,9	+21,5
<=47	36,8	3,0	33,8	26,5	63,2	+15,0
<=50	37,9	1,8	37,6	22,6	60,5	+5,3
<=54	38,8	1,0	42,5	17,7	56,5	-7,0
<=58	39,2	0,5	47,1	13,1	52,3	-18,5
<=62	39,5	0,3	51,3	8,9	48,4	-29,1
<=68	39,7	0,1	55,8	4,4	44,1	-40,5
<=100	39,8	0,0	60,2	0,0	39,8	-51,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	81,3	10,7	4,3:1
<=21	10,6	77,1	20,6	3,4:1
<=24	15,9	73,3	29,3	2,7:1
<=27	22,2	71,4	39,8	2,5:1
<=29	26,7	70,4	47,2	2,4:1
<=31	31,3	68,3	53,8	2,2:1
<=33	36,1	66,3	60,3	2,0:1
<=35	42,0	63,9	67,5	1,8:1
<=37	47,7	61,6	73,9	1,6:1
<=39	52,3	59,5	78,2	1,5:1
<=41	58,1	56,8	83,1	1,3:1
<=43	63,3	54,7	87,0	1,2:1
<=45	67,0	53,5	90,1	1,1:1
<=47	70,6	52,1	92,5	1,1:1
<=50	75,6	50,2	95,4	1,0:1
<=54	81,3	47,7	97,5	0,9:1
<=58	86,3	45,4	98,6	0,8:1
<=62	90,8	43,5	99,3	0,8:1
<=68	95,5	41,5	99,8	0,7:1
<=100	100,0	39,8	100,0	0,7:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile)

Tableau 3 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	91,0
18-21	83,1
22-24	80,6
25-27	76,1
28-29	72,9
30-31	70,1
32-33	67,7
34-35	62,8
36-37	59,6
38-39	53,7
40-41	49,1
42-43	45,9
44-45	37,3
46-47	31,8
48-50	27,2
51-54	18,9
55-58	16,3
59-62	9,3
63-68	6,4
69-100	1,2

Tableau 5 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Ecart entre valeur estimée et réelle				
Score	Ecart	Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+3,0	2,4	2,8	3,9
18-21	+1,0	2,8	3,2	4,0
22-24	+11,0	4,1	4,8	6,1
25-27	-0,3	2,5	3,1	4,2
28-29	+7,2	4,4	5,3	7,3
30-31	+3,6	4,1	4,8	6,7
32-33	+1,3	3,5	4,0	5,3
34-35	+1,6	3,2	3,8	5,3
36-37	+0,7	3,8	4,5	6,1
38-39	+7,7	4,2	4,9	6,7
40-41	+11,5	3,3	3,8	4,9
42-43	+8,0	3,4	4,0	5,1
44-45	-12,4	8,4	8,8	9,4
46-47	-6,2	5,2	5,6	6,4
48-50	+4,8	2,6	3,1	4,2
51-54	+1,1	2,8	3,3	4,4
55-58	+2,2	2,4	2,8	3,8
59-62	0,0	2,3	2,6	3,6
63-68	+1,8	1,1	1,5	1,8
69-100	-0,3	0,8	0,9	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,7	67,8	80,8	89,1
4	+1,4	40,9	48,1	59,5
8	+1,9	31,2	36,3	47,8
16	+1,9	22,8	27,3	37,0
32	+2,4	15,9	19,2	25,1
64	+2,4	11,8	13,7	17,2
128	+2,5	8,5	9,6	12,5
256	+2,6	6,0	6,8	8,4
512	+2,7	4,1	4,9	6,5
1 024	+2,7	3,0	3,5	4,6
2 048	+2,8	2,2	2,6	3,4
4 096	+2,8	1,6	1,8	2,5
8 192	+2,8	1,1	1,3	1,7
16 384	+2,8	0,7	0,9	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	4,7	44,6	0,6	50,1	54,8	-79,8
<=21	9,2	40,1	1,4	49,3	58,5	-59,8
<=24	13,3	36,0	2,6	48,1	61,3	-40,9
<=27	18,0	31,3	4,1	46,6	64,6	-18,5
<=29	21,4	27,8	5,3	45,5	66,9	-2,3
<=31	24,6	24,7	6,7	44,0	68,6	+13,5
<=33	27,8	21,5	8,3	42,4	70,2	+29,7
<=35	31,5	17,8	10,5	40,2	71,7	+49,2
<=37	34,8	14,5	13,0	37,8	72,5	+67,3
<=39	36,9	12,3	15,3	35,4	72,3	+68,9
<=41	39,7	9,6	18,5	32,2	71,9	+62,5
<=43	42,0	7,3	21,3	29,4	71,4	+56,8
<=45	43,6	5,7	23,4	27,3	71,0	+52,6
<=47	45,0	4,3	25,6	25,1	70,1	+48,1
<=50	46,5	2,8	29,1	21,6	68,1	+41,0
<=54	47,6	1,7	33,7	17,0	64,6	+31,7
<=58	48,4	0,9	37,9	12,8	61,2	+23,1
<=62	48,9	0,4	41,9	8,8	57,7	+15,0
<=68	49,2	0,1	46,3	4,4	53,6	+6,0
<=100	49,3	0,0	50,7	0,0	49,3	-2,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	89,3	9,5	8,4:1
<=21	10,6	86,7	18,7	6,5:1
<=24	15,9	83,5	26,9	5,1:1
<=27	22,2	81,3	36,6	4,4:1
<=29	26,7	80,3	43,5	4,1:1
<=31	31,3	78,6	50,0	3,7:1
<=33	36,1	77,0	56,4	3,3:1
<=35	42,0	75,0	63,9	3,0:1
<=37	47,7	72,8	70,5	2,7:1
<=39	52,3	70,7	75,0	2,4:1
<=41	58,1	68,2	80,4	2,1:1
<=43	63,3	66,4	85,2	2,0:1
<=45	67,0	65,1	88,5	1,9:1
<=47	70,5	63,7	91,2	1,8:1
<=50	75,6	61,5	94,3	1,6:1
<=54	81,3	58,6	96,6	1,4:1
<=58	86,3	56,1	98,3	1,3:1
<=62	90,8	53,8	99,2	1,2:1
<=68	95,5	51,5	99,9	1,1:1
<=100	100,0	49,3	100,0	1,0:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile)

Tableau 3 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-17	97,6
18-21	95,1
22-24	93,9
25-27	91,7
28-29	90,4
30-31	90,4
32-33	89,2
34-35	85,4
36-37	83,6
38-39	83,0
40-41	76,0
42-43	74,4
44-45	67,9
46-47	64,4
48-50	55,7
51-54	46,9
55-58	40,3
59-62	28,3
63-68	18,2
69-100	7,5

Tableau 5 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-17	+4,5	1,9	2,4	3,1
18-21	-3,1	1,9	2,0	2,1
22-24	+13,3	4,0	4,9	6,2
25-27	+1,5	1,8	2,2	2,7
28-29	+15,5	4,9	5,6	7,8
30-31	+0,4	2,0	2,3	3,0
32-33	+1,0	2,2	2,7	3,5
34-35	+1,5	2,5	3,0	3,8
36-37	+3,4	3,5	4,2	5,6
38-39	+13,0	4,0	4,9	6,8
40-41	-1,1	3,0	3,5	4,7
42-43	+11,8	4,1	4,7	6,1
44-45	-9,7	6,3	6,7	7,4
46-47	+2,0	3,9	4,7	6,4
48-50	+12,5	3,7	4,4	5,7
51-54	+5,9	3,4	3,9	5,2
55-58	+6,3	3,1	3,6	4,9
59-62	+8,2	2,7	3,4	4,7
63-68	+1,7	2,7	3,2	4,4
69-100	+3,5	1,1	1,3	1,7

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps) et la précision des écarts, selon la taille des échantillons

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (±points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,6	68,4	75,0	88,5
4	+2,4	38,0	45,0	56,2
8	+3,0	29,5	35,3	47,4
16	+3,6	22,5	25,9	37,7
32	+4,2	16,4	19,7	25,0
64	+4,4	12,0	14,1	17,7
128	+4,6	8,1	9,4	13,2
256	+4,7	6,0	6,9	9,7
512	+4,8	4,2	5,0	6,4
1 024	+4,8	2,9	3,5	4,6
2 048	+4,7	2,1	2,5	3,5
4 096	+4,7	1,4	1,8	2,3
8 192	+4,8	1,0	1,3	1,6
16 384	+4,8	0,7	0,8	1,1

Grille appliqué à 1 000 bootstraps de n = 16 384 de l'échantillon de validation.

Tableau 9 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès	BPAC
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=17	5,0	64,6	0,2	30,2	35,2	-85,2
<=21	10,3	59,3	0,4	30,1	40,3	-70,0
<=24	15,1	54,5	0,8	29,6	44,6	-55,6
<=27	20,8	48,8	1,4	29,1	49,9	-38,2
<=29	24,8	44,8	1,9	28,5	53,3	-26,0
<=31	28,9	40,7	2,4	28,0	56,9	-13,4
<=33	33,1	36,5	3,0	27,4	60,5	-0,5
<=35	38,2	31,4	3,8	26,6	64,8	+15,4
<=37	43,0	26,6	4,8	25,7	68,6	+30,3
<=39	46,4	23,2	5,9	24,5	70,9	+41,7
<=41	50,9	18,7	7,2	23,2	74,1	+56,7
<=43	54,7	14,9	8,6	21,8	76,5	+69,6
<=45	57,3	12,2	9,7	20,7	78,1	+78,8
<=47	59,6	10,0	11,0	19,5	79,1	+84,3
<=50	62,5	7,1	13,1	17,3	79,8	+81,2
<=54	65,3	4,3	16,0	14,4	79,7	+77,0
<=58	67,3	2,3	19,0	11,4	78,7	+72,6
<=62	68,5	1,1	22,3	8,1	76,6	+68,0
<=68	69,4	0,2	26,2	4,2	73,6	+62,4
<=100	69,6	0,0	30,4	0,0	69,6	+56,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100. Grille appliqué à l'échantillon de validation.

Tableau 10 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=17	5,3	95,3	7,2	20,4:1
<=21	10,6	96,7	14,7	29,0:1
<=24	15,9	94,8	21,6	18,2:1
<=27	22,2	93,9	29,9	15,3:1
<=29	26,7	92,8	35,6	13,0:1
<=31	31,3	92,3	41,5	12,0:1
<=33	36,1	91,7	47,6	11,0:1
<=35	42,0	90,9	54,9	10,0:1
<=37	47,7	90,0	61,7	9,0:1
<=39	52,3	88,7	66,6	7,8:1
<=41	58,1	87,6	73,1	7,0:1
<=43	63,3	86,4	78,6	6,4:1
<=45	67,0	85,5	82,4	5,9:1
<=47	70,6	84,5	85,7	5,4:1
<=50	75,6	82,7	89,8	4,8:1
<=54	81,3	80,3	93,9	4,1:1
<=58	86,3	77,9	96,7	3,5:1
<=62	90,8	75,5	98,5	3,1:1
<=68	95,5	72,6	99,7	2,6:1
<=100	100,0	69,6	100,0	2,3:1

Grille appliqué à l'échantillon de validation.